

Il y a sept ans, nos Combattants forçaient l'Allemagne à demander grâce

Dix-septième année. - N° 6.101

ABONNEMENTS :			
	EN AN	EN MOIS	EN JOURS
N° 100 et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ....	60.00	32.00	17.00
Union postale....	100.00	52.00	28.00

TELEPHONE : 2-17 & 2-18

PARIS-CENTRE

MERCREDI

11

NOVEMBRE 1925

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ♦ 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES ♦ Compte chèques postaux : Paris 272-43. - Registre du Commerce n° 57

Oui ! les morts vont vite... Mais ils nous commandent

Par Jacques PÉRICARD

Par Pierre HÉRICOURT

Tant qu'a duré la guerre, tant que les cimetières du front se sont trouvés confondus avec nos cantonnements, tant que les croix isolées ont marqué les étapes de nos montées en ligne, tant que nous avons vécu dans la présence constante des morts « eux, les vivants de de la veille, nous, les morts du lendemain », nos morts ont été honorés, glorifiés, aimés, choyés ; nous les avons mêlés à tous nos entretiens, à toutes nos pensées ; leur souvenir était devant la fenêtre de notre âme comme un rideau de gaze noire frangé de pourpre.

Puis ce fut l'armistice, la reprise de la vie qu'on nomme normale, l'enlèvement dans les habitudes, les soucis, les mesquineries, les luttes d'avant-guerre. Comme ils ont été vite oubliés, les morts !

Il est de quelques mois le scandale du cimetière d'Ypres : ces tombes à demi ouvertes, ces cadavres entassés sans sépulture, dans une cabane aux ais disjointes.

Un scandale parmi vingt autres.

De vingt endroits du front nous parviennent d'analogues cris d'alarme. Aux Dardanelles, à Salonique, en Allemagne, en France même, les tombes de nos morts sont laissées à l'abandon. Mais il y a pis.

On permet à des embusqués notoires de discourir à des inaugurations de monuments aux morts et Léon Bérard se spécialisa dans ces profanations jusqu'à ce que nos protestations véhémentes le rappelaient à la pudeur.

L'année dernière à Chatin, cette année à Clichy, le maire interdit aux anciens combattants de se rassembler devant le monument aux morts le jour de l'armistice. On veut bien leur permettre de pénétrer dans le cimetière, mais un par un, timidement, honteusement, comme s'ils se cachaient pour accomplir une action honteuse.

Une action honteuse, c'est le mot. On tient comme un déshonneur le fait

de s'être battu, le fait d'avoir été tué, le fait d'avoir été blessé à la guerre.

Quant un grand mutilé se réclame de sa carte de priorité pour monter le premier dans une voiture publique, la foule murmure : « De quel droit, celui-là ?... »

Avoir été blessé, c'était, pendant la guerre, un titre. Ce n'est plus, aujourd'hui, qu'une tare. La réprobation englobe tous ceux qui, de près ou de loin, ont eu leur part dans la grande épopée. Les mutilés, les ascendants, les veuves, les orphelins, meurent de faim. Dans les administrations publiques et privées, l'embusqué est roi. L'embusqué René Besnard représente la France à Rome. Sur vingt parlementaires en vue, ministres, gouverneurs, présidents ou rapporteurs de grandes commissions, on compte douze embusqués. L'embusqué Maurice Rostand a choisi Guynemer comme héros d'une de ses pièces et personne n'a protesté. Pour obtenir justice, les mutilés doivent se mobiliser contre les parlementaires, comme ils se sont mobilisés en 1914 contre les Boches. On dénie aux religieux anciens combattants les droits que possèdent les banqueroutiers, les déserteurs, les traîtres, quand l'armistice les a couverts.

De cette méconnaissance des morts et de leurs ayant-droit provient tout le malaise qui pèse sur notre pays.

Qu'on ne se laisse pas prendre aux manifestations extérieures du culte des morts, aux belles phrases, aux gestes emphatiques. Ces mots, ces gestes, sont dits ou accomplis par routine, mais ne viennent pas des profondeurs du cœur.

Nous avons eu trop de gloire, nous avons été submergés par la gloire ; nous en avons été rassasiés, saoulés et nous n'en voulons plus, ce seul mot nous donne la nausée.

Cependant un peuple ne peut se pas-

ser de gloire. Elle lui est nécessaire, comme à un individu la fierté.

Un individu qui perd sa fierté perd également le souci de sa réputation, puis le souci même de ses vêtements et de sa propreté physique. On rencontre à Paris de ces épaules lamentables dont le seul travail est la recherche des soupes quotidiennes et des mégots qui occuperont les intervalles.

Un peuple qui renonce à sa gloire renonce par là même à ce qui est sa raison d'être, il se marque lui-même au front pour l'abattoir.

Renoncement au culte des morts, renoncement à la gloire, les deux renoncements vont de pair. Les non-combattants ont donné l'exemple du premier, les combattants l'exemple du second.

Oui, on trouve aujourd'hui des combattants qui se sont laissés à ce point influencer par les embusqués qu'ils ont honte de s'être battus, qu'ils évitent de parler de la guerre, et que s'ils en parlent, c'est pour s'arracher de leurs propres mains la couronne de laurier.

Il est un journal d'anciens combattants, parmi les plus répandus, qui s'est spécialisé dans les attaques contre les généraux. A l'en croire ils furent tous ou des imbéciles ou des brutes sanguinaires.

D'autres journaux d'anciens combattants mènent une campagne acharnée contre les conseils de guerre et ils auraient raison s'ils ne visaient que certains conseils de guerre, mais ils les englobent tous dans une réprobation semblable. Tous, à les croire, ne prennent que des officiers fermés à la justice et avides d'exécutions sommaires.

Et comptez les anciens combattants qui portent leurs rubans !

Le pessimisme n'est pas de mise quand un peuple comme le nôtre est en cause, un peuple dont l'honneur a tou-

jours eu raison des pires adversités, des pires épreuves.

Nous nous sommes précipités volontairement en bas des cimes où nous avait élevés la guerre. La chute fut effrayante et elle continue. Elle ne continuera pas toujours. Un moment viendra bien où nous serons avertis par le froid de l'abîme. A ce moment-là, nous nous ressaisirons, nous nous raccrocheront aux aspérités, nous aurons honte de notre déchéance.

Mais nous ne sommes pas tombés assez bas encore. Nous n'avons pas été assez humiliés, nous n'avons pas assez souffert.

Jacques PÉRICARD

qui revient, c'est la revanche allemande qui se prépare...

Hindenburg à Berlin, c'est le déclanchement de la révolte d'Abd-el-Krim, c'est la guerre du Maroc, c'est la rébellion des Druses, c'est demain la guerre en Syrie et peut-être la perte de l'Asie-Mineure... avant la nouvelle offensive sur Metz et Verdun.

Pourquoi en sommes-nous là ! C'est peut-être, c'est sûrement parce que les morts sont allés trop vite, parce que nous avons oublié la leçon de leur sacrifice, parce que nous n'avons pas voulu venger ou honorer leur mémoire, parce que nous les avons délaissés dans les champs de repos où ils ne peuvent dormir, torturés à la pensée de sentir les lourds camions et l'artillerie allemande s'approcher et leur passer une fois encore sur le corps.

C'est parce que les déserteurs et les traîtres sont rentrés, parce que les Malvy et les Marty sont députés, parce que les profiteurs de guerre n'ont pas rendu ce qu'ils avaient volé, parce que les voleurs ont été amnistiés.

C'est parce que les anciens combattants eux-mêmes ont voulu se griser pour oublier les peines et les souffrances, parce qu'ils se sont mis à danser et que, lorsqu'ils s'oubliaient dans le plaisir au milieu de la ronde folle, ils ne voaient pas se lever autour d'eux les pauvres corps sanglants et défigurés de ceux qui sont tombés au cours des assauts meurtriers et des macabres danses.

On a voulu oublier les morts et les morts se vengent ! Ils sont plus forts que les vivants sans âme, les survivants dégénérés, les enfants de la victoire manquée. Ils nous feront ployer le genou devant leurs tombes et se traîneront de douleur dans les cimetières ; les anciens combattants dégrisés flagelleront les femmes avec lesquelles ils dansent, avant de repartir au devant de l'envahisseur. Et sur le chemin de la frontière.

Hindenburg à Berlin, c'est la guerre

re, ils trouveront les croix de bois de ceux qu'ils ont trahis. Oh ! remords et vengeance des morts !

Ces réflexions, je les ai faites, l'autre jour, en constatant l'état de lamentable abandon où sont les cimetières du front. Aucun de ces cimetières n'est digne des grands morts qui y reposent. La plupart sont dans un délabrement tel qu'ils font honte et qu'on a le rouge au front lorsqu'on y pénètre. Les croix de pauvre bois blanc ne tiennent plus, les noms qui furent peints dessus sont devenus invisibles, les Français connus qui dorment là, deviennent peu à peu des morts anonymes. C'est une honte pour un pays comme le nôtre. Il y a plus d'un an, j'ai dénoncé le scandale du cimetière français d'Ypres-Saint-Charles où reposent nos camarades qui combattirent sur l'Yser en 1914 et lors de la première attaque allemande par les gaz asphyxiants en avril et mai 1915. Un colonel, trente officiers et des milliers de soldats sont couchés en cet endroit, où les croix tombent en pourriture, où les tombes ne sont même pas tracées. Ce cimetière est toujours dans le même état. Rien n'a été fait pour le rendre digne des combattants magnifiques qui y reposent.

Qu'on le veuille ou non, c'est le signe de la décadence d'un pays, surtout quand ce signe pourrait être multiplié par vingt ou trente exemples semblables en commençant par le mont Kemmel et en finissant par la Lorraine et l'Alsace. Si j'ai le temps et la possibilité de le faire un jour prochain, je ferai le pèlerinage des tombes du front, des cimetières de la grande guerre, et je crierai leur lamentable abandon.

Tout ce qui nous est arrivé de fâcheux, toutes nos désillusions et toutes nos abdications viennent de là.

Nos morts, nos pauvres morts, nos morts sacrés, nous forceront bien un jour à nous souvenir, à nous redresser et à vaincre.

Pierre HÉRICOURT.



Allier, Cher, Loiret, Nièvre, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Yonne

11 novembre 1925

Le programme de Painlevé ne tient pas debout

Il est bâclé sans tenir compte des réalités

Ce qui est vraiment stupéfiant, ce n'est pas que les démolisseurs, qui poursuivent la destruction systématique de toutes les forces de la France, produisent des projets de ruine financière systématique. Ce qui confond l'entendement, c'est qu'il se trouve des Français patriotes, assez naïfs ou assez sots pour croire que nous en sommes encore à l'heure des équivoques et des petites lâchetés. Nous allons à la débâcle. Toute mesure qui n'arrête pas radicalement la chute, la favorise. Et la plus dangereuse est celle qui prétend enrouler les illusions. Il ne manque plus vraiment aux bons Français qu'à se compromettre encore une fois dans la fameuse théorie du « moindre mal ». C'est pour le coup que les destructeurs auraient la partie belle, de dénoncer la faillite des reconstruc-teurs qui auraient perdu leur temps et leurs peines à se faire les précurseurs de la révolution et de l'anarchie.

Une constatation élémentaire aurait dû suffire à dresser tous les hommes de bon sens contre les improvisations de M. Painlevé. Le programme de M. Painlevé ne fait pas la moindre allusion à des économies. Eh bien, je vous le demande, quand une nation, comme un particulier, va à déshonneur parce que, depuis des années, elle dépense plus que ses ressources, le premier mot du restaurateur ne doit-il pas être : « serrez les cordons de la bourse ».

Restreindre les dépenses à la mesure des disponibilités ; voilà la logique. C'est exactement le contraire de la méthode que l'on prétend suivre et qui gonfle les dépenses en se flattant de réaliser les recettes correspondantes par un coup de baguette magique. C'est-à-dire par l'inflation, car il n'y a pas d'autre moyen de dépasser les ressources réelles que de créer des ressources fictives.

Qu'on ne vienne pas nous dire qu'il n'y a pas d'économies à faire dans un pays où les fonctionnaires pullulent, dans un pays où les monopoles et les industries d'Etat entraînent le déficit permanent. Un seul exemple. Plus de la moitié du budget de la marine, qui dépasse un milliard, est consacrée à employer, à des travaux purement inutiles, les ouvriers des arsenaux. Même gestion déplorable pour les Postes, télégraphie, téléphone, les tabacs, les automobiles, les alcools, les pétroles. Rien qu'à boucher ces fissures, on trouverait, sans rien ajouter aux charges des contribuables, une bonne part des milliards nécessaires à l'amortissement de la dette.

Le projet de M. Painlevé ne se contente pas de maintenir les causes du déficit qui conduisent fatalement à l'augmentation des charges, donc à la dévalorisation de la monnaie ; il poursuit systématiquement l'annéantissement de la matière imposable, donc l'étranglement de la poutre aux couts d'or.

C'est un fait reconnu par M. Painlevé lui-même, il y a trois mois que la limite des forces contributives du commerce, de l'industrie, de la classe moyenne ont été atteintes, sinon dépassées. C'est l'évidence même. Cette classe a subi l'amputation des quatre cinquièmes de son actif par l'effet de la dévalorisation de la monnaie. Et on dit que le prélèvement sur le capital n'a pas été fait. Cette classe subit le plus lourd poids des impôts, car c'est la seule qui ne puisse le rejeter sur l'employeur ou le consommateur. Elle s'est sacrifiée sans réclamation pour permettre aux producteurs de garder leurs valeurs d'or. Et ce sont encore les victimes que l'on prétend écorcher pour le plus grand bénéfice des éternels profiteurs.

Tous les systèmes que l'on discute ont coûté de commun qu'ils frappent exclusivement les seuls Français qui ont été contraints de limiter et de restreindre jusqu'à l'extrême limite, et les producteurs de richesses. Joli moyen, en vérité, de faciliter la reconstitution de l'épargne et l'abaïssement du prix de la vie.

Le système de M. Painlevé ne peut fournir en apparence les milliards qu'il annonce qu'en escamotant d'avance la valeur de ces milliards par la multiplication de la monnaie. Il aboutit à l'inflation. Il commence d'ailleurs par elle.

Comme début, on demande, en effet, la bagatelle de neuf milliards de billets supplémentaires. Six pour alimenter la fameuse caisse d'amortissement et trois pour permettre au Trésor de doubler le cap de la fin de l'année. Et encore, les besoins de l'Etat ne sont-ils limités à ce chiffre qu'à condition de supprimer radicalement pendant deux mois tout crédit particulier. C'est mathématique. M. Painlevé demande à la Banque pour l'Etat deux milliards et demi de billets sans augmenter la marge d'émission. Or, celle-ci est atteinte à moins de trois milliards près. C'est-à-dire qu'il ne reste rien pour les besoins des banques, du commerce et de l'industrie. C'est pour le coup qu'on verrait une belle crise.

Tout cela ne tient pas debout. Tout cela conduit à la débâcle aussi irrémédiablement que tous les projets socialistes. Tout cela ne peut que tuer ce qui reste de confiance dans le pays à l'égard des dirigeants qui ont trompé toutes les espérances. Tout cela doit être repoussé par les bons Français dont le devoir est de signaler au peuple les seules voies de salut, celles qui ont permis aux nations voisines de se relever : la séparation radicale des finances et de la politique.

Les Présidents du Parlement déposent une palme sur la tombe de l'Inconnu

Paris, 10 novembre. — M. Herriot, président de la Chambre, Bouissou, vice-président, accompagnés du questeur, M. Saumande, sont allés déposer au nom de la Chambre, une palme sur la tombe du Soldat Inconnu.

La même cérémonie fut accomplie par M. de Selves, président du Sénat, accompagné du bureau de la Haute-Assemblée. A la Bourse, l'anniversaire de l'armistice a été



M. DE SELVES

marquée à 14 heures, par une interruption de deux minutes au cours desquelles les assistants ont gardé, tête nue, le silence.

Demain, les cours n'auront pas lieu dans les établissements d'enseignement.

Les méfaits du plan Dawes

Bruxelles, 10 novembre. — Le gouvernement belge a été obligé de suspendre la réception des charbons allemands qui lui sont envoyés au titre des réparations et en vertu de l'exécution du plan Dawes.

D'après les chiffres fixés par la commission des réparations, il est impossible de se débarrasser du charbon livré au gouvernement.

Les Belges qui ont besoin de charbon allemand s'adressent directement aux mines allemandes qui le fournissent à meilleur marché que celui que le Reich livre au gouvernement belge.

Le gouvernement a donc décidé de mettre un terme à cette espèce de dumping de la part de l'Allemagne.

On négocie entre Berlin et Bruxelles un accord sur cette controverse délicate.

Deux officiers allemands sont condamnés à mort par contumace

Amiens, 10 novembre. — Le 26 septembre 1914, le lieutenant de réserve Schultz, du 17^e régiment d'artillerie allemande, passait à Porquerencourt (Oise). Ses soldats voulaient piller la ferme Dumézil et violer Mme Rametz, belle-sœur du fermier. La protection du lieutenant fut demandée par Mme Dumézil. Pour toute réponse, Schultz déclara qu'il allait envoyer à l'hôpital le fermier blessé au cours de la résistance des pillards. Cependant il le fit fusiller et le corps fut trouvé le lendemain abandonné dans la carrière.

En août 1914, le colonel allemand Weige, commandant le 56^e d'infanterie, ayant rencontré une certaine résistance au passage d'un pont près de Berthenicourt et Allaincourt, fit placer douze habitants de ces localités dans un enfant de douze ans, devant les soldats. Plusieurs furent tués et le colonel fit ensuite piller et incendier les deux villages. Le Conseil de guerre a condamné à mort par contumace, les deux officiers allemands.

Une protestation mémo en faveur des crédits des pupilles

Saint-Etienne, 10 novembre. — A l'occasion de l'anniversaire de l'armistice, la Fédération de la Loire des victimes de la guerre a voté une protestation contre la réduction des crédits qui prive les offices de pupilles de la Nation, des ressources indispensables à leur fonctionnement.

IL ENLEVE 500.000 FRANCS

Paris, 10 novembre. — On recherche un nommé Paquid, directeur de l'Agence Française, s'occupant de la vente des fonds de commerce, qui s'est enfui avec 500.000 fr. appartenant à sa clientèle.

Une portouse de pain est agorogée dans sa voiture

Chartres, 10 novembre. — Mlle Fichet, portouse de pain, faisait sa tournée en voiture lorsque le nommé Auguste Bauer, 39 ans, montait auprès d'elle, lui coupa la gorge à coups de rasoir. Le cheval s'arrêta devant la maison du premier client qui ne voyant descendre personne, s'approcha de la voiture et y trouva le cadavre de la jeune fille.

LA SEINE EST EN CRUE

Paris, 10 novembre. — On signale une légère crue de la Seine, due à la montée de son affluent, l'Aisne. Les barrages de Bezon, d'Andrézy et de Saint-Aubin, ont dû être abattus.

LE CARTEL ACHÈVE DE SE DÉSAGRÉGER

Un amendement de Léon Blum ayant été repoussé les socialistes quittent brusquement la salle de délibération

On commente dans un sens l'achèvement de la Commission des finances contre le Gouvernement

Paris, 10 novembre. — Au Palais Bourbon : M. Herriot ouvre la séance à 15 h. 15. On valide l'élection de M. Boué, dans les Hautes-Pyrénées, et la Chambre vote d'abord des projets secondaires.

L'Assemblée adopte ensuite par 340 voix contre 221 les crédits nécessaires par la création de nouveaux ministères et sous-secrétariats d'Etat, après que M. Louis Marin eut critiqué la multiplication des départements ministériels. On revient alors à l'agriculture et M. Barthe signale l'insuffisance de notre enseignement agricole.

Tandis que M. Barthe parle, M. Herriot appelle pour une cérémonie à la Tombe du Soldat Inconnu, cède le fauteuil à M. Bouilloux-Lafont, un des vice-présidents.

M. de Monicault souligne lui aussi l'insuffisance des crédits accordés. Le rapporteur, M. Compère-Morel vient dire ensuite le scandale de blés payés à bas prix aux paysans, en face du pain vendu très cher aux consommateurs. Il se plaint lui-même de la modicité des sommes affectées à l'enseignement agricole, et fulmine contre ceux qui laissent les terres en friche.

En passant, il marque l'échec complet des théories socialistes, lorsqu'il les applique en Russie à la terre. Les Soviets ont rétabli le salariat, et ont même laissé toute latitude quant au nombre d'heures de travail, s'inclinant ainsi devant les nécessités du labour agricole.

Ce n'est donc, montre le rapporteur, qu'une lente évolution et non un bouleversement réel comme le souhaitent les communistes, qui amoindriront le sort des travailleurs de la terre.

La controverse dure longtemps entre le rapporteur et l'orateur qualifié du communisme sur cette question, M. Jean Renaud. Pour conclure, M. Compère-Morel dit sa foi en l'avenir de notre pays, le premier de l'Europe, dit-il, et peut-être le premier du monde.

Après ce discours, l'Assemblée s'éclaircit de plus en plus, tandis que dans les couloirs, très animés, on commente dans le sens le plus fâcheux, l'hostilité de la commission des finances, envers les projets du gouvernement. La fin de la discussion est renvoyée à jeudi, et la séance est levée à 18 h. 25.

A la commission des finances

La commission des finances de la Chambre a poursuivi ce matin l'examen du titre premier des projets financiers. Elle en était restée hier à l'article 5, relatif à la contribution en ce qui concerne les entreprises industrielles et commerciales. Il a été adopté sans modification.

Avant d'aborder l'article 6, qui institue un super-impôt cédulaire de 15 % pendant 14 ans, sur les valeurs mobilières françaises ou étrangères, Léon Blum a présenté un amendement ainsi conçu :

En ce qui concerne les valeurs mobilières françaises, la contribution nationale est payable pour les actions, au moyen de la création de parts bénéficiaires créées au profit de la caisse d'amortissement et dont le droit à 15 % du bénéfice réalisé et à 15 % de l'actif net en cas de liquidation ou de cession, pour les obligations, au moyen de réduction de 15 % sur le capital nominal et de la création au profit de la caisse d'amortissement d'obligations pour une somme égale au montant des réductions prévues. Ces parts bénéficiaires et obligations ainsi créées ne peuvent être aliénées par la caisse d'amortissement que par voie de rachat directement effectué par la société intéressée.

M. Bokanowski a fait observer des différences essentielles que présentait ce texte avec le paragraphe 1^{er} de l'article 6. Le texte du gouvernement prévoyait pendant 14 ans seulement, une augmentation de 15 % sur les revenus des valeurs mobilières alors que l'amendement socialiste préconise un relèvement de 15 % sur l'avoir des sociétés et de façon définitive.

M. Bokanowski conclut que M. Léon Blum prétend faire revenir la commission sur sa décision prise hier et repoussant la motion Vincent Auriol.

L'amendement de M. Blum, mis aux voix, a été repoussé par 16 voix contre 12. Les membres socialistes de la commission se sont alors retirés pour délibérer en raison de l'attitude de plusieurs membres du cartel qui ont voté contre l'amendement Blum. Ils ont décidé d'abord de s'abstenir dans le scrutin sur l'article 6, et ensuite de porter le différend devant la réunion des groupes de gauche, qui doit se tenir cet après-midi avant la séance.

Un coup dur pour le Cartel

La réunion des groupes de gauche prévue pour cet après-midi s'est tenue à 14 h. 30. M. Malvy a fait un exposé de la situation résultant du rejet de l'amendement Blum.

M. Dumesnil a insisté sur la nécessité du maintien du Cartel. M. Fallières a développé sa proposition de plafond unique et M. Loucheur a rappelé les grandes lignes de son système susceptible selon lui d'arriver

Un regain d'activité de la part des rebelles se manifeste en Syrie

Londres, 10 novembre. — On annonce de Jérusalem que les rebelles syriens sont maintenant maîtres de tous les territoires situés au nord et au sud de Damas et que les Français sont maintenant confinés sur les quatre côtés. Les renforts français arrivent aussi rapidement qu'on peut les transporter, mais un grand nombre d'habitants de Damas, craignant que la ville ne soit assiégée se sont enfuis à Beyrouth.

Les rebelles conduits par Bakri se concentrent à Ratalami, au nord de Damas, et ceux qui ont pour objectif Hayati, s'efforcent d'atteindre Galla.

Le Caire, 10 novembre. — Des dépêches parvenues ici, annoncent que les troupes françaises prendraient l'offensive demain matin et une opération d'encerclement est en cours entre Damas et Homs, où deux régiments de cavalerie presseraient les forces de Bakri.

Encore un camouflet à P. P. P.

Reprenant l'article 6 du titre 1^{er}, la commission des finances a repoussé, par 12 voix contre 7, et quelques abstentions, les dispositions relatives à la taxation de la rente, ce qui réduit de 1 milliard et demi les ressources prévues par le gouvernement.

M. Painlevé veut tomber sur le champ de bataille

Les membres directeurs des groupes de gauche qui avaient suspendu leur séance pour attendre le résultat de l'entrevue que Malvy avait eue avec M. Painlevé, se sont réunis à nouveau sur la fin de l'après-midi.

Malvy a d'abord rendu compte de l'entrevue qu'il venait d'avoir avec le président du Conseil. Il a indiqué notamment qu'ayant suggéré au président du Conseil de présenter un nouveau projet, il s'était heurté à un refus formel, ajoutant que le chef du gouvernement lui avait déclaré :

« Je ne veux pas fuir. Je tomberai sur le champ de bataille, s'il le faut. »

De nombreuses interventions se sont alors produites. M. Renaud en particulier a émis l'avis que le seul moyen d'en finir serait peut-être de provoquer un débat par une interpellation qui serait discutée dès jeudi à la Chambre, avec un ordre du jour présenté par le Cartel, précisant l'orientation à donner aux travaux de la commission des finances. Mais cette proposition n'a pas été retenue.

Après un débat où s'est manifesté le désir d'une collaboration étroite des groupes de la majorité avec le gouvernement, il a décidé de déléguer MM. Malvy et Cazals auprès du président du Conseil, pour lui demander instamment de présenter un nouveau projet de redressement financier, s'inspirant des directives et des vues qui se sont manifestées dans les réunions des groupes de gauche.

MM. Malvy et Cazals rendront compte de leur mission à une nouvelle réunion des groupes de gauche, qui se tiendra dans la soirée au Palais-Bourbon.

Chez le président du Conseil

Paris, 10 novembre. — Le président du Conseil a reçu une délégation socialiste composée de MM. Blum, Renaud, Vincent-Auriol et Bedouce, qui s'est refusée à toute déclaration.

L'intention n'est-elle pas aussi une rupture de contrat ?

Paris, 10 novembre. — On déclarait ce matin au ministère des finances, que le gouvernement restait hostile à toute consolidation des bons, en raison des conséquences que cela entraînerait par suite du manquement aux contrats intervenus entre l'Etat et le preneur.

La caisse d'amortissement

Paris, 10 novembre. — Après une mise au point, les services techniques des finances ont transmis ce matin à la commission les nouveaux textes sur le fonctionnement et les attributions de la caisse d'amortissement, textes qui tiennent compte des suggestions de la commission. Ils donnent à la caisse le droit de contrôle absolu sur l'emploi des fonds provenant de la contribution exceptionnelle.

Un nouveau projet Painlevé ?

Paris, 10 novembre. — Le ministre des finances a transmis à la commission des finances, un projet complétant le projet d'assainissement financier. Il envisage d'accorder avec la commission, la question de la garantie du Trésor envers les contribuables à propos du recouvrement des impôts.

L'ASSASSINAT DE PHILIPPE DAUDET

M. Edmond du Mesnil directeur du "Rappel" et M. Pierre Bertrand rédacteur en chef du "Quotidien" ne croient pas au suicide

Paris, 10 novembre. — Quatorzième audience du procès Bajot-Léon Daudet. On entend M. Dumesnil, directeur du "Rappel", qui ne croit pas au suicide.

« La politique, qui n'est déjà pas belle, serait trop laide si vraiment elle ne devait pas permettre à des adversaires politiques de dire son opinion dans une affaire de justice. Il eût fallu au début, une instruction hardie, rigoureuse. En honnête homme je ne crois pas au suicide de Philippe Daudet. Ce n'est qu'une opinion à son égard dit-il d'autres qui ont parlé comme moi. Mais les décisions de la justice, sont aussi des opinions. »

M. Edmond Dumesnil blâme la remise à l'instruction du rapport Marlier et s'étonne qu'une telle pièce ait pu être conservée dans un dossier de justice.

M. Pierre Bertrand, rédacteur en chef du "Quotidien", a la même opinion que le directeur du "Rappel".

« Je maintiens, dit-il, ce que j'ai écrit touchant cette affaire. Je suis du même côté de la barricade que l'« Action Française », si éloigné que je sois de ce parti. »

Telle est en substance la déposition de M. Bertrand, qui énumère ensuite les raisons de sa conviction.

« Je n'accuse notamment personne, mais je dis : Le Flouetter par ses machinations, avant, par son silence, après, est coupable du sang de Philippe Daudet. »

M. Nogère. — Le Flouetter est un fantôme dans cette affaire. Il y a eu la première épreuve. Il n'y a pas eu meurtre dans le sous-sol de Le Flouetter. Il y en a eu une autre : il y a eu le suicide.

« C'est vous qui le dites, proteste la défense. »

M. Pierre Bertrand répond : « C'est votre opinion. J'ai suivi les débats et j'ai lu dans vingt journaux le compte rendu des audiences. J'ai maintenu mon opinion tout entière et sans réticence. Je dis que la lumière est pas faite... »

M. Monhaval témoigne

On sait que M. Monhaval, co-secrétaire du commissariat de police était collègue de M. Brune, au commissariat de Saint-Vincent de Paul.

« Le samedi 24 novembre, au soir, dit-il, avant remplacé M. Brune, après que celui-ci eut terminé son service, j'ai trouvé sur son bureau, dans un journal, le pistolet et les deux chargeurs. C'est moi qui ai retiré du pistolet le troisième chargeur et une cartouche qui était dans le canon. On sait que Philippe Daudet avait dans un coin de son portefeuille, une liste d'adresses. Lorsque j'ai été mis en possession de cette liste, j'ai téléphoné au commissariat du quartier où habite M. Havaud de la Montagne, dont le nom figurait sur cette liste, afin que M. Havaud fut prévenu. Je n'ai pas fait autre chose dans cette affaire. »

Un collègue de M. Monhaval confirme le propos rapporté par ce dernier. C'est lui qui a signalé la liste d'adresses à M. Monhaval et qui a téléphoné au commissariat de la rue Vaugirard, pour informer M. Havaud de la Montagne.

M. de Roux. — C'est la seule personne à laquelle on ait pensé.

Sur question de la défense, le témoin précise :

« Personne d'étranger au commissariat n'est entré dans le bureau de M. Brune. »

Vo s n'avez pas eu vo re fils assassine

L'avocat général souligne les mots : personne d'étranger au commissariat.

M. Daudet. — Chaque fois qu'un soupçon pèse sur un policier, vous êtes bouleversé.

M. Peignot. — C'est que je n'ai pas la même opinion que vous de la police.

M. Daudet. — Vous n'avez pas eu votre fils assassiné.

M. Bénézech, le commissaire de police du quartier Saint-Vincent-de-Paul, a soutenu la signature du procureur de la République, un rapport autorisant la mise en liberté à l'hôpital et l'inhumation.

M. Daudet demande au commissaire pourquoi il ne s'est pas fait présenter les vêtements du mort, alors qu'il s'agissait d'une personne non identifiée.

M. Daudet. — Il aurait pu voir les traces de petites arachées et peut-être eût-il conçu des soupçons.

« Non j'aurais pensé que cette personne avait voulu faire disparaître toute trace de son identité avant de se suicider. A 6 heures du soir l'affaire était terminée pour nous. »

M. de Roux. — Sur la liste d'adresses figurait des noms de personnes connues du commissaire. Comme il l'a dit lui-même, parmi ces noms, il a choisi celui de M. Havaud de la Montagne, qui n'avait pas le téléphone.

M. Bénézech. — Le nom de M. Havaud de la Montagne était suivi d'une adresse.

M. Brune a rédigé le procès-verbal de dépôt de pistolet et celui de l'autopsie de M. Bajot.

M. de Roux. — Il y a dans le procès-verbal un post-scriptum. Ce post-scriptum contient l'avis de la mort du blessé, donné téléphoniquement par l'hôpital Lariboisière.

M. Daudet conclut que ce post-scriptum établit que le procès-verbal a bien été rédigé le jour dont il porte la date, c'est-à-dire le samedi 24 novembre, avant l'avis de décès.

« Car, dit-il, s'il avait été rédigé le lendemain de la nouvelle du décès, l'avis aurait été incorporé dans le procès-verbal et non placé en post-scriptum. »

M. Daudet considère que M. Brune commet une erreur pour le moins lorsqu'il affirme que le procès fut rédigé le dimanche seulement, et cela, affirme-t-il, pour expliquer l'imbroglio de la cartouche dans le canon.

M. Nogère donne lecture d'articles de M. Daudet contre le commissaire Bénézech et dans lesquels celui-ci est représenté comme ayant procédé à une machination, le matin, à la Streté, postérieurement au meurtre, à quoi M. de Roux réplique :

« Si nous nous sommes trompés vis-à-vis de quelques personnes autres que Bajot, cela ne blanchit pas ce dernier. »

De sang s'agitait : Philippe a parlé

M. Guichard, directeur de la police municipale, vient déposer.

Il eut avec MM. Bernard et J. Allard, venus à la préfecture, une conversation. Les visiteurs demandaient que l'identité du suicidé ne fut pas révélée. Il dit les mesures prises par lui pour qu'il n'y ait ainsi.

Le directeur de l'hôpital Lariboisière, M. Quellet, raconte la visite de M. Daudet à 5 ans de travaux forcés.

Cours des Changes

New-York : le dollar.....	25.15
Londres : la livre.....	121.74
Rome : la lire.....	0.99
Madrid : la peseta.....	3.60
Genève : le franc suisse....	3.00
Amsterdam : le florin.....	10.01

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 10 novembre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 11 novembre :

Région Parisienne. — Temps un peu froid. Ciel couvert, brumeux, se dégageant. Vent calme, passant à Nord-Est à 7 mètres. Gelée la nuit. Minimum de température, environ 1^e.

Région du Centre. — Mêmes prévisions que pour la région Parisienne.

Région du Massif-Central. — Beau temps, nuageux. Vent calme de Nord-Est à 7 mètres. Température en baisse. Gelée la nuit. Minimum de température, environ 1^e.



Les époux Bonnot-Charreau, du hameau de Villars, le mari âgé de 46 ans et sa femme de 41 ans, ont eu dix-sept enfants en dix-neuf ans de mariage. Quatorze sont encore vivants : six garçons et onze filles qui entourent leurs parents sur une photo prise à 16 ans. Une fille est mariée dernièrement de genre est indiquée par une croix. M. Bonnot, entrepreneur, est le fils du maître de Labergement. (Photo GILLOT, Saint-Martin-en-Bresse)

La famille Bonnot-Charreau, de Labergement-Sainte-Colombe (Dix-sept enfants en dix-neuf ans de mariage)

LE PROCÈS BAJOT-DAUDET

L'hôpital, M. Daudet demanda de taire l'identité du mort. Le témoin raconte ensuite les démarches à l'hôpital de Dolange.

La première déposition fut faite le 23 novembre. M. Daudet, M. Blondel, il était porteur d'une coupe de journal, relatant la tentative de suicide d'un inconnu dans un taxi. Il se demanda l'identité de ce jeune homme.

Discussion autour d'une lettre anonyme adressée à une infirmière de Lariboisière, Mlle Latévie, à laquelle on reprochait de n'avoir pas dit toute la vérité sur ce qu'elle aurait su de l'affaire.

M. Daudet. — C'est la lettre est de ma femme, mais elle est très belle et très digne.

M. Nogère. — Oui, mais cette lettre est du 15 décembre 1924, c'est-à-dire qu'elle a été écrite un an après l'ouverture de l'instruction.

Une partie de la salle donne de loin en loin son opinion sur les heures antiques, fait entendre par son murmure qu'elle n'a pas sur la lettre de Mme Daudet, le même sentiment que M. Nogère.

M. Chanot, ancien directeur de la police municipale, estime qu'aucune des constatations indispensables n'a été faite. Il ne croit pas au suicide.

L'audition des témoins est terminée. Jeudi, plaidoirie de M. Nogère, vendredi, réquisitoire, samedi, plaidoirie de MM. de Roux et Vallat.

Le chansonnier croit que le P'outier est l'assassin de Philippe.

Nancy, 10 novembre. — Le chansonnier d'Avray attend toujours à Nancy sa citation à comparaître à la barre du procès Bajot-Daudet.

D'Avray doute que son témoignage soit décisif.

Mon opinion sur l'affaire elle-même, dit-il, c'est que le jeune Philippe fut une victime de la Floutter.

Mal la conviction que la police n'a joué aucun rôle dans la mort de Philippe Daudet, qui s'est suicidé.

Avant la lettre du Havre, j'étais tenu de croire que Philippe Daudet s'était donné la mort pour échapper aux reproches de sa famille.

Cette version n'est pas admissible et le Floutter doit porter sur la responsabilité de cette funeste détermination.

Meurtrier par jalousie, le mari malheureux est acquitté.

Nice, 10 novembre. — Le 13 juin dernier, le chef de l'assistance publique M. Heysmanek rentrait inopinément chez lui trouva sa femme en conversation trop intime avec son meilleur ami, M. Musso, mutilé de guerre comme lui et qui vivait pour ainsi dire avec le ménage, accompagnant notamment le mari dans toutes ses parties sportives ou excursions.

Furieux, le chef de bureau tira quatre coups de revolver sur Musso qui fut tué et blessa légèrement sa femme.

Heysmanek comparait aujourd'hui pour ce fait devant la Cour d'Assises des Alpes-Maritimes. L'interrogatoire de l'accusé et l'audition des témoins a donné lieu à des incidents, car, parmi les assistants qui suivaient les débats, se trouvaient des amis de l'accusé très estimés d'ailleurs et de la victime, également très sympathiques ainsi que de nombreuses célébrités.

Le chef de bureau a été acquitté.

TAMPONNE PAR UN TRAIN

Dijon, 12 novembre. — Rentrant de permission dans sa famille à Langilly, M. Cantour, commis à la gare de Dijon, attendait à la gare de Laumes l'arrivée de son train, lorsqu'un moment où il traversait les voies pour monter dans un compartiment, il fut tamponné par le rapide de Paris.

Le malheureux fut tué sur le coup.

Il y a des renards argentés qui ne sont pas des lapins

Gérardmer, 10 novembre. — Vingt couples de renards argentés sont arrivés à Gérardmer.

Ils ont été conduits à l'hôtel du Lac de Retourneux où ils ont été entreposés en attendant d'être achetés au ranch préparé pour les recevoir, à Fachequemont.

Cet envoi, accompagné par des éleveurs canadiens, atteindra une valeur de 1 million 200.000 francs.

UNE EXPLOSION MEURTRIÈRE

Moscou, 10 novembre. — Huit hommes ont été tués et dix autres grièvement blessés, au cours d'une violente explosion qui s'est produite hier dans des bâtiments de l'exploitation pétrolière de Grosny.

Le vol de la caisse municipale

Metz, 10 novembre. — L'entrepreneur de transports Schreiber, de Sierck, a été arrêté comme complice de Malnourey, l'employé qui détournait 100.000 francs à la caisse municipale de Metz.

Schreiber encaissa des fausses factures établies à son nom par Malnourey, et reçut un certain pourcentage.

Un autre complice, nommé Binder, s'est réfugié en Sarre.

Eldridge bat un nouveau record

Linas-Monthéry, 10 novembre. — Cet après-midi, le coureur Eldridge sur sa 1.500 c.c., a effectué 50 kilomètres en 16 m. 0 s. 95/100, moyenne horaire 187 kil. 214, battant ainsi le record du monde. L'ancien record était détenu par Perry Thomas, qui avait parcouru les 50 kilomètres à une moyenne de 184 kil. 740.

MARCHE DE LYON-VAISE

Lyon, 10 novembre

Bœufs amenés 1.485 ; renvois, 90. Prix extrêmes, de 340 à 520.

Veaux amenés 142, abattoirs, 42, renvoi 0. Prix extrêmes, de 570 à 630.

Moutons amenés, 1.376, abattoirs 836, renvoi 0. Moutons de pays, de 1.100 à 1.200. Africains, de 1.000 à 1.100. Brebis, de 800 à 900 ; agneaux, de 1.200 à 1.300.

La guerre du Rif

Foz, 10 novembre. — Groupement de l'Ouest. — Rien à signaler.

Groupement du Centre. — Depuis deux jours, nos partisans patrouillent dans la région d'Ain-Nehal et de Dehla, au nord-est d'Ain-Matouf où les dissidents ne s'aventurent plus. Trois familles Ouled Bekhina et Ouled Bouchta, sont rentrées de dissidence.

Huit familles Mezziat ont annoncé leur prochain retour dans nos lignes.

19 corps. — L'Alma de Hamidou aurait pris pied sur le Haut-Ouergha à Beni Grim situé à 12 kilomètres au nord de notre position de Beni Hourin où il serait en contact avec les Sonajda de l'Ouergha. Par contre les Beni Ouled et les Beni Ouedjel se préparent à se défendre contre lui sur leurs territoires. Une fraction des Beni Krama et des Sonajda de Gheddo ont adressé une lettre au chef du poste de Beb Mouroud, pour lui faire part de leurs bons sentiments à notre égard. Des coups de feu ont été échangés entre des Gueznaï alliés et dissidents.

Au Conseil des ministres

Paris, 10 novembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce soir à 17 h. 30, au Conseil des ministres à l'Élysée, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Painlevé, président du Conseil, a mis ses collègues au courant de l'état des travaux parlementaires, en ce qui concerne les projets financiers.

Il doit se rendre demain après-midi à la séance de la commission des finances de la Chambre.

D'autre part, M. Painlevé a fait connaître qu'il a conféré avec le maréchal Pétain depuis son retour du Maroc et qu'il a reçu de lui sur la situation dans ce pays, les assurances les plus satisfaisantes.

M. Briand, ministre des Affaires Étrangères, a indiqué les grandes lignes du programme d'application du mandat sur la Syrie dont compte s'inspirer dans l'exercice de ses fonctions M. Henri de Jovenot, récemment nommé haut-commissaire en Syrie.

M. Daladier, ministre de la Guerre, a fait signer par le président de la République, une promotion dans l'État-Major Général.

En sortant du Conseil des ministres, M. Painlevé, président du conseil, a confirmé qu'il irait demain avec M. Georges Bonnet, devant la commission des finances de la Chambre.

— Nous tâcherons, a-t-il dit, que la discussion s'engage le plus rapidement possible sur les projets financiers du gouvernement. Je pense à jeudi ou vendredi prochain.

Il est noté, un des ministres nous a déclaré que le gouvernement avait le plus vif désir de collaborer avec la commission et qu'il estimait que le débat ne pouvait s'éterniser dans les couloirs de la Chambre.

— Il y a une assemblée qui a le devoir de se prononcer et c'est elle qui doit être saisie le plus rapidement possible de la question.

Tel est l'avis du Conseil des ministres. Dans les couloirs de la Chambre, l'impression est plutôt pessimiste.

La boulanger de Fayat aurait été assassiné

Riom, 10 novembre. — On a découvert dans un champ de genêts, à Fayat, près de Pilon, le cadavre d'Auguste Laroche, 25 ans, fils d'un boulanger de la localité.

Le malheureux portait à la tête une blessure provenant d'une balle de revolver. Comme il n'a été retrouvé aucune arme dans le champ, l'hypothèse du suicide a été écartée.

Le permis d'inhumation a été refusé, la police croyant à un crime.

ECHOS

Vaines alarmes. — Les professeurs Lawrence Lewal, président de l'Université de Harvard, et Clarence Little, de l'Université de Michigan, se montrent extrêmement sévères sur les étudiants américains d'aujourd'hui. D'après eux, ils ne sont pas seulement des individus qui cherchent à passer son temps au collège avec le minimum d'efforts intellectuels, et qui dépense ses énergies dans les jeux athlétiques. Et le docteur Clarence Little ajoute qu'il est très pessimiste quant aux possibilités de modifier cet état d'esprit.

Mais que ces honorables professeurs se rassurent. L'Amérique, qui est riche, ne court pas le risque de manquer de médecins, d'ingénieurs, d'artistes. Grâce à son or, elle pourra continuer demain comme aujourd'hui de raffer les meilleurs sur le marché mondial.

Que ses étudiants n'étudient pas, c'est tout ce que nous pouvons faire, ce qui peut encore lui arriver de plus heureux. Le génie des affaires accepte rarement de s'épanouir dans des cerveaux encombrés.

Ils arrivent ! Tandis que Fontanille, l'homme aux renards argentés, sur la plainte de pigeons argentés, est à la Santé, on apprend que vingt-quatre renards à lui destinés abordent aujourd'hui le port américain en attendant qu'il cherche à passer son temps au collège avec le minimum d'efforts intellectuels, et qui dépense ses énergies dans les jeux athlétiques.

Et le docteur Clarence Little ajoute qu'il est très pessimiste quant aux possibilités de modifier cet état d'esprit.

Mais que ces honorables professeurs se rassurent. L'Amérique, qui est riche, ne court pas le risque de manquer de médecins, d'ingénieurs, d'artistes. Grâce à son or, elle pourra continuer demain comme aujourd'hui de raffer les meilleurs sur le marché mondial.

Que ses étudiants n'étudient pas, c'est tout ce que nous pouvons faire, ce qui peut encore lui arriver de plus heureux. Le génie des affaires accepte rarement de s'épanouir dans des cerveaux encombrés.

Le tribunal correctionnel de Trévoys vient de condamner à trois mois de prison, avec sursis, un automobiliste qui, ayant blessé gravement un motocycliste, avait pris la fuite.

Il est véritablement extraordinaire que les juges ne se soient pas encore persuadés de cette vérité que le délit de fuite, par lui-même, est en dehors de toute autre responsabilité, doit être puni d'une peine de prison ferme. Statuer autrement, c'est rendre la route impraticable pour les victimes d'accidents, pour les victimes des chauffeurs.

Pour que des magistrats puissent rendre de pareils jugements, il faut qu'ils ignorent absolument ce que sont la route et la rue. Faut-il attendre que des magistrats et leurs familles soient tués par leurs victimes d'accidents pour que cette jurisprudence d'une coupable indulgence soit enfin modifiée ?

L'HIVER SEVIT EN ANGLETERRE

Londres, 10 novembre. — Pour la première fois en novembre, depuis six ans, la neige est tombée à Londres et dans les environs, pendant les premières heures de la journée.

Le froid est très vif, principalement en Ecosse.

VOICI LA NEIGE

Gérardmer, 10 novembre. — La neige tombe abondamment sur les montagnes des Vosges depuis hier. En certains endroits, elle atteint 20 centimètres d'épaisseur.

Les Sports

RUGBY

EQUIPE MIXTE DE SAINT-AMAND ET EQUIPE 2 DE NEVERS FOOT MATCH NUL

La partie s'est déroulée par un temps nuageux et il est bien difficile d'en faire la critique et d'établir une comparaison entre les deux clubs. Le jeu à la main fut totalement impossible.

Saint-Amant viendra bientôt sur notre terrain du Pré Fleuri où nous aurons l'occasion de l'apprécier.

MONTCEAU-LES-MINES

BAT CHAGNY PAR 14 A 3

Montceau marque 4 essais ; Chagny, 3. Burdeau, 1. Desolain Simon, 1. Bernigaud Charles réussit un but. Chagny l'a vaincu par un but sur coup franc. Ce match fut joué presque entièrement sous la pluie. Arbitrage sévère de M. Tardelle, du Creusot.

A ROANNE, N. A. C. ROANNE

BAT C. S. VIENNE

PAR 11 POINTS (3 essais 1 but) à 5 (1 essai 1 but)

Grosse surprise, Roanne bat Vienne, trop confiant devant quatre mille spectateurs. Vienne marque un essai sur sortie de mêlée à cinq mètres des buts et la mi-temps se termine par un essai d'Etcheberry, Vienne 5, Roanne 3.

La reprise voit Roanne prendre le commandement, jusqu'à la fin de la partie. Griffon marque un essai, qui paraît contestable, après un jeu en touche, mais l'arbitre accorde l'essai. Sur une belle ouverture des avant, Griffon retourne à l'essai et marque entre les poteaux.

Roanne joua avec cœur et mérita la victoire, toute l'équipe est à féliciter principalement Etcheberry et Girard. Le match nous joua à Vienne, ce fut un troisième ligne ailé.

ASSOCIATION

BAT VELO SPORT DE SENS (1)

GALLIA CLUB (1)

PAR 3 A 1

Superbe match, disputé sous la pluie, devant une nombreuse affluence. Gallia domine en première mi-temps et marque trois fois.

La reprise, jeu très intéressant et équilibré. Pajot marque un second but, puis Tabary marque par Sens sur passe d'Aury.

Le prochain match, le Gallia rentre un 3e but un peu contesté.

Au Gallia, le goal, le centre-avant et l'extrême gauche furent les meilleurs. A Sens, a défense et le demi-centre. Excellent arbitrage de M. Hamriot.

LA MACHINE BAT LIMPHY PAR 6 A 0

Le match fut disputé sous une pluie battante. Malgré cela, la première mi-temps vit de beaux coups de jeu de la Machine, qui vint à bout de son adversaire en progressant sensiblement sur le terrain, qui pourtant est en progrès sensibles sur l'année précédente.

Le prochain entré de Roussau, qui vient de se classer brillamment au championnat de France de gymnastique, va mettre au point définitivement l'équipe de l'U. F. M. qui devrait, cette année faire bonne figure en championnat.

A LA JEUNESSE OUVRIÈRE DU CREUSOT

La pluie qui ne cessa de tomber dimanche, gêna beaucoup les évolutions des joueurs. Tandis que l'équipe seconde de la J. O. gagna nettement l'équipe première de Saint-Léon, qui vint à bout de son adversaire par 8 buts à 0, l'équipe première disposait de l'équipe première de l'Équipe association par 8 buts à 1. Ce dernier match comptant pour le championnat de Saône-et-Loire de la F. G. S. P. F. Si le jeu fut plus égal jusqu'à l'arrêt, malgré un léger avantage en faveur de l'équipe creusotine, cette dernière en seconde mi-temps, ne cessa de bombarder sans arrêt l'équipe de Saint-Léon.

Le prochain match, le Gallia rentre un 3e but un peu contesté.

Au Gallia, le goal, le centre-avant et l'extrême gauche furent les meilleurs. A Sens, a défense et le demi-centre. Excellent arbitrage de M. Hamriot.

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE D'AUVERGNE AU STADE DE VAUZELLES

Dimanche 15, à 14 heures précises, l'équipe première du Sporting Club Montchoux vient de défendre ses couleurs sur notre terrain, où elle va rencontrer le premier équipe de l'A. S. A. V. qui, maintenant, se trouve en forme pour affronter les plus fortes équipes régionales.

Le prochain entré de Roussau, qui vient de se classer brillamment au championnat de France de gymnastique, va mettre au point définitivement l'équipe de l'U. F. M. qui devrait, cette année faire bonne figure en championnat.

U. S. LUZY (1) CONTRE U. S. BLANZY (1)

Aujourd'hui, à 14 h. 15, l'équipe première de U. S. Luzy rencontrera au stade de Martinien l'excellente équipe correspondante de Blanzay.

U. S. L. employera à fond pour résister à ses adversaires les nombreux servants du ballon rond ne manquant pas d'assister à ce regard sportif.

A. S. FOURCHAMBAULT (1) BAT U. S. DE SANGERRE PAR 2 BUTS A 1

Sous une pluie torrentielle et par un vent violent qui ne permettait pas le contrôle de la balle, l'A. S. F. a réussi, pour la deuxième fois, à battre l'équipe de Sangerre, l'avenir sportif Fourchambault (2) bat Union sportive Sangerre (2) par forfait.

La réunion à Bourges de l'Office des transports du Centre-Ouest

Un vœu en faveur du rétablissement du train de nuit entre Nevers et Bourges

A la réunion de l'après-midi, lundi dernier, l'Office des Transports a émis à l'unanimité un vœu favorable au rétablissement du train de nuit entre Nevers et Bourges, qui, avant la guerre, arrivait dans cette dernière ville, vers 4 heures du matin, et demande que la Cie P.-L.-M. prenne l'initiative de ce rétablissement.

ALLIER

MOULINS

Les cérémonies d'aujourd'hui

Les sociétés locales et après désignées sont invitées à se réunir aujourd'hui pour prendre part au cortège et assister à l'inauguration du monument du souvenir, au cimetière.

Les membres de la Société de tir et de préparation militaire (rassemblement à 13 h. 15, rue de la République, café de Paris, à 13 heures précises).

L'Association amicale des anciens élèves de l'École primaire supérieure et de l'École pratique (rendez-vous à 13 h. 30, rue Philippe-Thomas).

L'Association amicale des anciens élèves de l'École de la rue Louis-Blanc (rendez-vous à la gare à 13 h. 30).

Les membres de la société de secours mutuels des ouvriers (rendez-vous rue Philippe-Thomas à 13 h. 30. Se réunir de l'insigne).

Les pupilles de la nation (rassemblement à 13 h. 15, place de la République en face du café Barthélemy). Les membres de la section cantonale (se réunir au même lieu, à 13 heures et heure pour accompagner les pupilles).

Communiqué de la mairie : Il est rappelé à toutes les sociétés qui participent à l'inauguration du monument du Souvenir, que le bon fonctionnement du cortège, il y a intérêt à ce qu'elles se groupent exactement à 13 h. 30 et prennent la rue de Rebernet pour se rendre sur leur lieu de rassemblement, situé soit rue Philippe-Thomas, soit avenue Mémier.

CONFÉRENCES BOURBONNAISES

Le comité des Conférences bourbonnaises informe le public qu'il continuera, cet hiver, la série de ses conférences. Elles auront lieu, comme à l'habitude, dans la salle des fêtes du Café Municipal, le troisième mercredi de chaque mois, de 17 à 18 heures.

Le programme arrêté est le suivant : 1° La conférence en Bourbonnais au XVIIIe siècle, par M. Mauve, professeur à l'École normale.

2° Les voies de communication dans le pays, pendant la période gallo-romaine, par la colonie de Saint-Hilaire membre de la Société d'émulation.

3° Moulins et les Moulins des origines à la fin du XIXe siècle, par M. Bardet, directeur d'école honoraire.

4° Le département de Bourbon, par M. Desdés, directeur de l'école, professeur honoraire de la faculté de Clermont.

5° Deux romanciers bourbonnais : Mlle Yvette Prost et Mlle Melin par M. Gottehard, inspecteur d'académie.

6° La vie corporative en Bourbonnais, par Mlle Person, directrice de l'École normale.

On commencera la vente des cartes le mardi 17 novembre, de 16 à 17 heures, salle du Cinéma Municipal. Nous rappelons à tous les membres du Comité d'adhésion, que les cartes donnant droit aux six conférences, individuelles, 5 fr. ; familiales, 10 fr. par personne, mais avec une réduction de 25 %.

LA RÉFLECTION DES ROUTES

Etat des travaux prévus pour cette semaine : Cyclodragage : Trévol, Lalpasse, Voussac (tous les jours).

Travaux de réparation : Saint-Rémy-en-Rollat, Belleville, Allion, Terre, Bézannes, Chavey, Bourges, Bourges, Saint-Léon, Sazoret, Auzé (chemins de grande communication).

Meslie, Saint-Sauveur Comat, Cressanges, Bizioz, Buzenelle, Chareau Mysel, Châtillon-Lagny, Vailion, chemins d'intérêt commun.

Ponts et chaussées. — M. Demay, assistant-ingénieur, adjoint des travaux publics de l'Etat, attaché au service ordinaire dans l'Indre, est affecté à la subdivision d'études de l'arrondissement de l'Est à Moulins, en remplacement de M. Gervois, nommé à un autre poste.

Le temps. — Hier, temps beau, froid. Le baromètre indiquait : à 7 heures, 750 ; à midi, 752 ; à maxima, 754 ; à minima, 750 ; baromètre, 758 mm.

Accidents du travail. — Louis Claps, 23 ans, employé, 8, rue de la Fraternité, s'est piqué à l'index droit, ce qui a entraîné un panari superficiel.

Accidents de circulation. — M. Louis Claps, 23 ans, employé, 8, rue de la Fraternité, s'est piqué à l'index droit, ce qui a entraîné un panari superficiel.

Année fâcheuse. — M. Demay, assistant-ingénieur, adjoint des travaux publics de l'Etat, attaché au service ordinaire dans l'Indre, est affecté à la subdivision d'études de l'arrondissement de l'Est à Moulins, en remplacement de M. Gervois, nommé à un autre poste.

Le temps. — Hier, temps beau, froid. Le baromètre indiquait : à 7 heures, 750 ; à midi, 752 ; à maxima, 754 ; à minima, 750 ; baromètre, 758 mm.

Accidents du travail. — Louis Claps, 23 ans, employé, 8, rue de la Fraternité, s'est piqué à l'index droit, ce qui a entraîné un panari superficiel.

Accidents de circulation. — M. Louis Claps, 23 ans, employé, 8, rue de la Fraternité, s'est piqué à l'index droit, ce qui a entraîné un panari superficiel.

Année fâcheuse. — M. Demay, assistant-ingénieur, adjoint des travaux publics de l'Etat, attaché au service ordinaire dans l'Indre, est affecté à la subdivision d'études de l'arrondissement de l'Est à Moulins, en remplacement de M. Gervois, nommé à un autre poste.

Le temps. — Hier, temps beau, froid. Le baromètre indiquait : à 7 heures, 750 ; à midi, 752 ; à maxima, 754 ; à minima, 750 ; baromètre, 758 mm.

Accidents du travail. — Louis Claps, 23 ans, employé, 8, rue de la Fraternité, s'est piqué à l'index droit, ce qui a entraîné un panari superficiel.

CHER

L'inondation cause des dégâts dans la région nièvreaise

A la suite des pluies torrentielles de samedi et dimanche, les rivières de l'Yèvre et du Cher ont grossi considérablement atteignant presque d'un seul coup les hauteurs extrêmes de 1910 et 1923.

Beaucoup de riverains de l'Yèvre et, notamment les hôtes de l'abbaye ont déménagé en toute hâte.

La crue violente charrie des troncs d'arbres et toutes sortes d'objets.

La passerelle provisoire du Champ-Anet a été emportée comme d'habitude.

Les jardins, le parc public sont submergés. Les pompiers veillent, prêts à toute éventualité.

C'est dimanche soir, vers six heures, que les routes vicarissimes ont commencé d'être envahies. L'eau tombée sur la colline environnante dévalait avec abondance obstruant complètement la route entre les Forges et l'Orme-la-Lieu.

Divers automobilistes, qui avaient voulu s'enlever sur cette route, ne pouvant sa doter de la hauteur de l'eau, qui atteignait environ cinquante centimètres, restèrent au milieu de l'eau, au milieu de la nappe, ne pouvant ni avancer ni reculer.

Parmi eux, M. Trouillot, fils du préfet du Cher.

Le lendemain, l'eau se retirait de la route. Mais elle avait pénétré dans maintes habitations ; et les habitants avaient dû déménager en hâte. Un magasin de bicyclettes fut complètement inondé.

BOURGES

LE SOUVENIR FRANÇAIS

L'Association du Souvenir français n'est l'œuvre d'aucun parti, et elle s'intéresse à toute discussion politique ou religieuse. Elle n'a qu'un but : rendre un pieux hommage à ceux qui sont tombés pour la gloire ou la défense du pays.

1° Sont membres donateurs toutes les personnes qui versent un minimum de 100 francs. Le versement de cette somme dispense de la cotisation annuelle.

2° Sont membres bienfaiteurs, toutes les personnes ainsi que les corps constitués, les lieux de culte, les sociétés, qui versent un minimum de 50 francs. Ils ont droit à une cotisation annuelle dont le minimum est fixé à 10 fr.

3° Sont membres associés les personnes qui ont versé ou qui versent pendant cinq années consécutives une cotisation annuelle de 3 fr.

4° Toutes personnes faisant un versement minimum de 3 fr. reçoivent provisoirement le titre d'adhésif, jusqu'au jour où elle aura rempli les conditions prévues par le paragraphe ci-dessus.

MM. les officiers des armées de terre et de mer sont autorisés à faire partie de l'Association, en vertu des décisions de MM. les ministres de la Guerre et de la Marine.

Les dames peuvent faire partie de l'association.

DEVANT LES ASSISES

Le meurtrier T. mothe. J. J. Koff est condamné à dix ans de réclusion

L'audience d'hier matin a été consacrée au réquisitoire et à la plaidoirie. M. Gagnier fait le récit du crime. Il va s'efforcer pendant tout son réquisitoire à établir la préméditation. Il retrace la querelle de Joukoff avec Glinkowski et son désir de vengeance contre ce dernier. Joukoff lui-même a proclamé le désir de tuer son ennemi et en a fait confidence à qui voulait l'entendre.

M. le procureur de la République, constatant la recrudescence de la criminalité, conclut à un châtiment exemplaire et requiert la peine de mort. La requête terminée, l'interprète, sur l'invitation du président, traduit à Joukoff les conclusions du ministère public. On voit alors la face de kalmouk de l'inculpé pâlir et ses traits se contracter. On a l'impression que jusqu'à ce moment, l'inculpé n'avait rien saisi à tout l'appareil judiciaire mis en branle pour le juger. A ce moment, il comprend.

La plaidoirie M. Gromlard, défenseur, prend ensuite la parole. Il ne nie pas la préméditation. On lui demande s'il veut tuer, mais il a voulu tuer Glinkowski, et c'est Rzeszutko qui a tué. Alors ? Alors le chef d'accusation de préméditation tombe de lui-même. Et c'est un simple meurtrier que les jurés auront à juger.

Examinant les conditions dans lesquelles ce meurtre s'est produit, l'avocat a démontré qu'il y eut bien rixe et que c'est en se défendant que l'accusé atteignit sa victime. On a retrouvé sur les lieux du crime deux godalets de bouteille. Ce fait qu'avait négligé l'instruction, a été absolument prouvé par le témoignage de M. Echalier. La deuxième bouteille appartenait donc à la victime, qui en porta un coup à Joukoff. Celui-ci frappa au hasard, et c'est ainsi que Rzeszutko fut atteint. Il y a donc l'excuse de la provocation.

Très habilement, le défenseur met ensuite en relief les faiblesses de l'instruction, et l'insuffisance des interprètes, qui est apparue hier et qui se manifesta tout au cours de l'instruction. Il analyse ensuite les mobiles auxquels avait pu obéir Joukoff, Slave fruste pour qui les Polonais représentent l'ennemi héréditaire.

Il conclut en demandant au jury d'écarter l'accusation de préméditation et d'accorder les circonstances atténuantes.

Le verdict Le jury revient rapportant un verdict, faisant droit aux demandes du défenseur. La préméditation est écartée et les circonstances atténuantes accordées. Joukoff est condamné à dix ans de réclusion et vingt ans d'interdiction de séjour.

A MAJESTIC-PALACE Pour la 10e de la série, un programme merveilleux de 11 novembre. Matinée et soirée, un merveilleux programme en micrographique.

Mare-Antoine et Cléopâtre Mise en scène formidable, 1.500 figur., 8 part. Grand film en 5 parties. LOCATION comme d'usage. PREX habituel.

La barrière de feu Grand film en 5 parties. LOCATION comme d'usage. PREX habituel.

Etat civil : Naissances. — André Pouf, rue de Nièvre, 42 ; Paul X... rue de Paris, 1 ; Eugène Montaron, rue de Nièvre, 14. Publication de mariage. — Aimé France, commis des P. T. T. à Paris et Alphonse Beaulieu, employé de bureau, avenue du Stand.

Décès. — Emile Guillien, 65 ans, ancien cocher de fiacre, veuf de Augustine Decker, à l'Eperon.

AVIS Les Briquettes MARCHAL, très propres, sans odeur, ni fumée, ni poussière, réalisent le but désiré en les employant de la façon suivante : Pour obtenir immédiatement une grande chaleur allumer avec un papier froissé en mettant deux ou trois briquettes en faisceau. Et pour maintenir le feu longtemps, les poser à plat même sur du feu de bois ou charbon et régler votre appareil.

Pour 6 paquets 30 kilos 15 francs. Commandes : chez M. ROCHUT, dépositaire, 82 rue de Paris, ou chez M. NORMAND, représentant, 16 rue Saint-Gildard.

Aux Salles Vauban Aujourdhui à 20 h. 30. BAL-SOIRÉE Mercredi 11 novembre : Grand bal de nuit.

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE - 4 - Le Maître de Ballantrae Par R.-L. STEVENSON Traduit de l'anglais par Théo VARLET

(Suite) Ce gamin de dix ans, à cheveux d'étoüpe et à jambes nues, me débilita plus de machants contes que je n'en ai jamais ; car il avait pu parfois au verre de son frère. Je n'étais pas encore bien âgé moi-même ; ma fierté n'avait pas encore la haute main sur ma curiosité ; et, d'ailleurs, n'importe quel enfant eût été séduit par cette froide maîtresse, d'entendre tous les vieux récits du pays, et de se voir montrer au long du chemin tous les endroits où s'étaient passés des événements singuliers. Il me servit les contes de Cleverhouse quand nous fûmes aux poudrières, et les contes du diable quand nous arrivâmes au haut de la côte. En longeant la façade de l'abbaye, ce fut le tour des vieux moines, et qui les ruines servaient de magasins, et qui, pour nous servir, débarrassaient une portée de canon de Durrisdier ; et tout le long de la route, les Duries et le pauvre Mr. Henry occupèrent le premier rang de la calomnie. J'étais donc grandement prévenu contre la famille que j'allais servir, et je fus à moitié surpris de voir s'élever dans une jolie habitation, le château de Durrisdier lui-même, construit à la mode française, ou peut-être italienne, car je ne suis guère compétent

L'inondation fait de graves dégâts à Fourchambault

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, Fourchambault, du haut de sa colline, vient d'être déseulé par l'inondation. Toute la vallée de Garchizy, le Feuilleux et un quartier de l'industrielle cité furent submergés durant de longues heures. Lundi matin, les ouvriers habitant Fourchambault et travaillant à Vauzelles, constatarent sans enthousiasme que la route de la Bonne-Dame disparaissait sous le flot jaunâtre. Force leur fut de rebrousser chemin.

Quant aux habitants de la rue du Vieux-Moulin, de la rue Combeau et Jules-Hoch, la plupart durent se résigner à rester au logis, après avoir évacué les rez-de-chaussée. Ils furent ravitaillés pour le mieux par des bénévoles « gondoliers », ce qui fit dire à un spirituel sinistré : « Venisse... moins le ciel ! » Dans les rues adjacentes, le boulevard Boigues, par exemple, l'eau s'infiltra dans les caves et y causa de sérieux dégâts. La rue la plus touchée fut sans contredit celle du Vieux-Moulin, qui longe le ruisseau servant à l'évacuation des eaux. Le flot atteignit à certains endroits plus d'un mètre cinquante et, la surtoit, on a à déplorer de graves dégâts, notamment dans les jardins, les arbres, les clôtures, ou qui était de lapis furent noyés.

En deçà de la ligne de chemin de fer, l'inondation fit aussi des ravages. Le Feuilleux ne fut pas épargné et ses habitants durent, eux aussi, se cantonner « à l'homeu ». Au-dessous du hameau, dans la vallée, les chevaux avaient de l'eau jusqu'au poitrail. On n'a fort heureusement, aucune victime à déplorer.

La cause du sinistre

Nous nous sommes livrés à une rapide enquête et voici les explications que nous ont été données sur la cause du sinistre. L'eau provenant des terrains situés au-dessus de la ligne P.-L.-M., est recueillie par de nombreux ruisseaux et canaux, qui, tous, sont amenés dans un conduit central passant sous la ligne de chemin de fer et traversant Fourchambault dans toute sa largeur pour aller se jeter dans la Loire, à 800 mètres environ en aval du Pont-Suspendu.

Or, il y a quelque temps, une partie de cet égout fut nouée par un mur de maçonnerie. Il ne resta plus qu'un passage restreint, suffisant toutefois pour évacuer les eaux. Mais les récentes pluies ayant considérablement grossi les ruisseaux, il se produisit un engorgement du conduit central ; l'ouverture étant trop étroite pour laisser passer l'eau, celle-ci se répandit dans le quartier du Vieux-Moulin comme dans une sorte de vaste évier dont le tuyau aurait été bouché.

Les mesures prises

Dès qu'il eut connaissance du désastre, le docteur Faucher, maire de Fourchambault, se rendit sur les lieux et, rapidement, on organisa les secours. La seule mesure qui s'imposait, la destruction pure et simple du barrage de maçonnerie, fut alors envisagée et immédiatement entreprise.

Elle amena le résultat escompté. Peu à peu, le ruisseau reprenait son cours normal. Tout danger était écarté. Hier mardi, le flot avait définitivement quitté la route de Vauzelles, une partie du Feuilleux et tout le quartier riverain du ruisseau débordé.

CHALLUY CONSEIL MUNICIPAL Le conseil a tenu sa session ordinaire le dimanche 8 novembre.

Après avoir nommé les délégués chargés de la révision de la liste électorale et établi la liste de proposition pour la nomination des répartiteurs, il décide de procéder le dimanche 15 novembre, à 15 heures, à l'adjudication de l'exécution de la coupe foncière, ainsi qu'à la vente des sapins du cimetière.

Une demande d'achat d'un tronçon de rue inutilisable est acceptée en principe ; différents crédits omis lors du vote du budget additionnel sont inscrits au vote, et la construction d'un mur de soutènement au travail de Saint-Antoine est approuvée ainsi que les démarches personnelles du maire en ce qui concerne l'électrification de la commune.

Sur la proposition d'un conseiller municipal, et conformément à la récente décision du Congrès des maires de France, le conseil alloue au maire, malgré sa protestation, une allocation forfaitaire annuelle selon le taux du barème établi par cet important Congrès, en raison des fonctions de maire, et de la construction d'un mur de soutènement de son mandat qu'il remplit avec zèle et dévouement en vue de la satisfaction et des intérêts de tous.

Après avoir statué sur différentes questions d'assistance, la séance est levée à dix-huit heures.

CORBIGNY L'ANGUISTON EST EN CRUE L'Anguiston par suite des pluies continues de ces jours derniers est sorti de son lit et les riverains commencent à s'inquiéter. Les prés a riverains sont entièrement submergés et plusieurs animaux ont été noyés.

VARZY Bal des anciens mobilisés. — A l'occasion de la fête de l'Armistice ce soir, à 10 heures, grand bal grand succès, avec orchestre, dans le grand hall de tout premier ordre, pour tous les anciens mobilisés. Bal de nuit.

SAINT-PARIZE-LE-CHATEL Vol. — Des malfaiteurs se sont introduits par effraction chez M. Labouzat, journalier à Font-Bouillant, et lui ont dérobé une somme de 120 francs qui se trouvait dans un buffet.

Manoche prochain se tiendra l'assemblée générale de la Fédération Morvandelle de Tourisme

Conformément à l'art. IV de ses statuts, l'assemblée générale de la Fédération Morvandelle de Tourisme aura lieu le dimanche 15 novembre, à 15 h. 30, à Netters. Chaque syndicat d'initiative adhérent a droit à deux voix. Le vote par délégation est admis. Sont convoqués les syndicats d'initiative de La Charité, Clamecy, Corbigny, Decize, Saint-Honoré-les-Bains, Saint-Saulge, Nevers et Rouges.

Ordre du jour : 1. Rapport du bureau pour 1925 ; 2. Situation financière, exposé du trésorier ; 3. Expositions gastronomiques et d'automobile ; 4. Guide régional illustré ; 5. Questions diverses.

Club de propagande. — La maison Pathé qui avait reçu, comme suite à sa demande, un certain nombre de vues de la région, sollicite un nouvel envoi venant compléter le premier dont elle souligne tout l'intérêt. Les vues envoyées fournissent un ensemble qui permettra de se rendre compte du pittoresque de toute la région et servira puissamment de propagande faite par la Fédération Morvandelle.

Gastronomie. — Après le journal « Le Pot-au-feu » qui a consacré tout un numéro à l'art culinaire Nivernais d'après les documents fournis par la Fédération Morvandelle et le « Club des 30 » et qui était illustré de plusieurs clichés pris par la Fédération, cette dernière a été sollicitée de collaborer à un « guide de la France gastronomique » répondant aux besoins nouveaux du tourisme et de la gastronomie. Il a paru d'ailleurs que notre collaboration était indispensable en ce qui concerne les ressources offertes par notre région, qui ont du être déjà recensées.

La documentation concernera : 1. Les produits naturels et produits alimentaires et boissons diverses, volailles, animaux de basse-cour et de boucherie, gibier, légumes et fruits, etc. 2. Les spécialités culinaires (plats régionaux). 3. Les menus principaux et les menus d'hôtels méritant d'être recommandés aux touristes. Le « Club des 30 » qui comme on le sait, est la commission chargée de la gastronomie dans la Fédération est tout qualifié pour répondre à toutes ces questions et élaborer un travail d'ensemble excessivement précis et sûr. MM. les hôteliers et fabricants de spécialités, qui savent la place importante tenue dans le tourisme par la gastronomie, sauront gré à la Fédération d'avoir su comprendre le rôle de l'intérêt de cette question qui offre pour eux tant de conséquences.

CHATEAU-CHINON A l'effet d'aliénés. — Courault de Fachin, qui avait été arrêté pour mendicité alors qu'il déboulait quotidiennement dans les rues de la ville a été interné à l'asile d'aliénés de La Charité.

Etat civil : Décès. — Marie Genty, née Berthaut, 55 ans, rue du Marché.

ALLIGNY-EN-MORVAN Cambrioleurs. — Des malfaiteurs ont pénétré par le grenier, dans l'égout des époux Millot à Jancy, et ont dérobé les bijoux et objets d'argent et d'or. Les malfaiteurs ont été poursuivis et arrêtés par la gendarmerie de Jancy.

BRINON-SUR-BEUVRON CONSEIL MUNICIPAL Le conseil réuni dimanche en session ordinaire, sous la présidence de M. Dubise, maire, a procédé à l'examen des listes d'assistés révisés par le bureau de bienfaisance de Brinon-sur-Beuvron, ainsi qu'à la liquidation des affaires courantes et délibérées au sujet du projet d'électrification de la commune.

Caisse d'épargne. — Séance du dimanche 8 novembre : versements : 4.000 francs.

La crue du Beuvron. — Les pluies abondantes de ces jours derniers provoquent une forte crue du Beuvron, celle-ci atteignant son maximum dans la nuit de dimanche à lundi. Prairies et jardins baignant la rivière furent totalement inondés, plusieurs caves et quelques habitations du pays, envahies par les eaux. Fort heureusement la crue s'est immédiatement fait sentir et les eaux se retirent assez rapidement.

TANNAY Accident du travail. — M. Emile Léveque, 16 ans, ouvrier mécanicien chez M. Marcellet, a été blessé sérieusement au genou gauche.

PREPOMCHÉ Violences. — Plainte a été déposée par M. Emile Léveque, 16 ans, ouvrier mécanicien chez M. Marcellet, au chef de gare de Pont-Coton, pour violences sur sa personne.

CYLINDRAGES A EFFETUEUR DU 9 AU 14 NOVEMBRE 1925 Canton de Saint-Pierre-le-Moutier, commune de Saint-Pierre-le-Moutier, chemin d'intérêt commun n° 8, de 1 k. à 2 k. 400 ; communes de Saint-Pierre et de Livry, chemin d'intérêt commun n° 31, de 1 k. à 2 k. 400.

Canton de La Charité, commune de Nerzy, chemin de grande communication n° 38, de 7 k. à 8 k. Canton de Prémy, commune de Prémy, chemin de grande communication n° 35 (l'ancien chemin de Prémy) ; chemin d'intérêt commun n° 15 (traverse de Prémy).

Canton de Châtillon, commune de Thury, chemin d'intérêt commun n° 12, de 2.350 à 2.850 ; commune d'Ally, chemin d'intérêt commun n° 125, de 1.100 à 1.700.

Canton de Luzy, commune de Semelay, chemin de grande communication n° 39, de 7.500 à 7.500.

SAONE-&LOIRE

Le 22 novembre aura lieu à Autun l'inauguration des orgues de la cathédrale

Cette cérémonie aura lieu le dimanche 22 novembre. Elle commencera à 16 heures, sous la présidence de Mgr. Chassignon. Au cours de cette cérémonie, une allocution sera prononcée par M. le chanoine Gimon, curé de Saint-Vincent-le-Chalon, qui fut pendant près de 10 ans organiste titulaire de l'orgue du clocher. La partie chantée du programme musical a été confiée à la maîtrise de la cathédrale, sous la direction de M. le chanoine Gimon, et des principaux artistes de Paris, André Marchal, organiste titulaire de l'église Saint-Germain-des-Prés, tiendra le grand orgue. Maintes fois il s'est fait applaudir, tant au Conservatoire qu'au Théâtre, comme organiste exécutant et comme improvisateur.

AUTUN LA FETE DE L'ARMISTICE

Sous la présidence de Mgr Chassignon, une messe d'action de grâces sera célébrée à la cathédrale aujourd'hui 11 novembre, à 10 heures et demie ; allocution par M. le chanoine Pellin, vicaire général, archidiacre. Une cérémonie aura lieu au cimetière ; le cortège se formera à l'hôtel de ville. Réunion à 14 heures ; départ pour le cimetière à 14 h. 15 ; arrêt au monument, dépôt d'une gerbe. A l'issue de la cérémonie, un concert sera donné au kiosque de la Terrasse, par l'Harmonie municipale. A 17 heures, séance cinématographique gratuite pour les enfants des écoles.

CHALON SUR-SAONE LA HAUSSE DU PRIX DU LAIT

La municipalité s'est occupée de la hausse du prix du lait. Elle tient à avertir la population qu'elle est actuellement désarmée, aucune loi ne lui permettant de taxer cet aliment de première nécessité. La hausse est d'ailleurs la conséquence d'agissements extérieurs à la ville de Chalon. Elle a été produite par les représentants de l'industrie laitière qui ont obtenu par exemple, pour le litre de lait acheté auparavant 0,60 à la production. Une information est ouverte.

LE BANQUET DE LA SOCIETE MYCOLOGIQUE

Les mycologues de Chalon et des environs se sont réunis en un banquet amical. Cette fête organisée pour célébrer la fondation de la Société et célébrer la série des excursions mycologiques pour l'année 1925, avait lieu à l'hôtel Merlin, à Gery. La plus franche cordialité ne cessa de régner.

CHAROLLES Fete de l'armistice

A l'occasion de la fête nationale de la victoire, le maire invite les concitoyens à se réunir afin de commémorer ce jour de la cessation de la grande guerre. Aujourd'hui, 11 novembre, le cortège se rendra au monument aux morts place de la Victoire à 14 heures. Les habitants sont priés de prendre part à cette manifestation patriotique. Formation du cortège à la mairie à 13 h. 45. Le soir, illumination du monument.

CHAGNY Etat civil : Naissances. — Genevieve Jousier ; Marie Thérèse Robin ; Merle Aubergier. Publication de mariage. — Joseph Poulleau, licencié en droit à Chagny, et Catherine Fréau à Montceau-les-Mines.

Décès. — Auguste Tournon, 69 ans, marchand de chaussures ; André Ronpion, 56 ans, entrepreneur.

Tournus Etat civil : Mariages. — Pierre Perrot, Georges Mazoyer, 11 ans ; François Billard, veuve Jallat, 84 ans. Publication de mariage. — Antoine Boutenet, cultivateur à l'Abbergement-de-Cuisery, et Marie Douguy, cultivatrice.

UN CONGRES DES JEUNES CATHOLIQUES

Ainsi que nous l'avons annoncé, les jeunes catholiques de la Région Industrielle et minière de Saône-et-Loire, ont tenu dimanche dernier au Creusot, un Congrès sous la présidence de M. le chanoine de Sa. seurey, directeur des œuvres diocésaines.

Dès les premières heures, un certain nombre de jeunes gens des environs se trouvaient réunis à Saint-Eugène où M. le curé leur adressait les souhaits de bienvenue. Les séances d'études qui avaient lieu à la salle de la Charmille récemment restaurée par les jeunes gens du Cercle de la paroisse, commençaient à 8 h. 30 par un rapport de M. Louis Lagrange, président départemental de l'A. C. J. F.

Un Russe blessé. — Un manoeuvre russe, du service des hauts fourneaux, Nicolas Kikolew, 24 ans, logé au cantonnement Sercey, poussé sur un wagonnet lorsqu'un autre chariot arrivait derrière lui, sur la même voie, le tamponna et le contusionna aux jambes.

Une rixe à l'atelier. — Pour une question de travail, deux ouvriers des ateliers de forgerie des usines de Sercey se querellèrent et se bécotèrent à coups de poings. L'un des antagonistes Pierre Ladure, 51 ans, demeurant rue Albert 1er, 33, fut assez sérieusement contusionné à la tête et à la poitrine.

LOIRET YONNE

PITHIVIERS UN CONCOURS D'APPRENTISSAGE

Sur l'initiative des syndicats des charbons et marchands-fournisseurs de l'arrondissement de Pithiviers, un concours d'apprentissage intéressant tous les corps de métiers se rapportant à l'agriculture, avait lieu dimanche dernier, à Pithiviers.

Dans la matinée, une quarantaine d'apprentis exécutèrent dans les différents ateliers de la ville, les travaux que leur furent imposés. La section des charrons était la plus nombreuse : 12 apprentis.

Travail imposé : façon et assemblage de rais d'une roue de brouette et d'une jante. Serruriers : six concurrents. Travail imposé : ajuster une pièce de fer à angle droit et bien dressée.

Mécaniciens : quatre concurrents. Travail imposé : montage d'un porte-mors. Chaudronniers : trois concurrents. Travail imposé : confection d'une boîte cylindrique en zinc de 10 centimètres de hauteur sur 10 cm de diamètre, bordée en haut d'un fil de fer, croisière de côté et de fond soudée.

Mécaniciens : cinq concurrents. Travail imposé : dresser à plat et sur champ avec retour d'équerre un rectangle en fer (deux champs seulement).

Marchands-ferrants : cinq concurrents. Travail imposé : ferrure, déferrer, parer le pied, ajuster et faire porter la fer. Brocher. Forge : fausse maille, maille soudée, pilon embuzé, soudure de deux morceaux.

Bouffleurs : trois concurrents. Travail imposé : montage d'un porte-mors. Tonneliers : un concurrent. Travail imposé : partie théorique : préparation et confection d'un fût dans tous ses détails ; partie pratique : 1° confection d'une douve, mise en taille, planage et joignage ; 2° préparation d'un fond, joignage, chantonnage, taillage et pose.

La distribution des récompenses eut lieu à 14 heures, salle des réunions publiques, à la mairie, en présence d'un grand nombre de patrons et d'ouvriers.

M. Donon, sénateur-maire, président, entouré de MM. Richard, Perrot et Datrios, ad joints, et d'un groupe de conseillers municipaux.

Après à tour MM. Jolin, président du syndicat des marchands-ferrants, Tavernier, président du syndicat des charrons, et Donon, maire, prièrent la parole, chacun pour se féliciter du beau résultat obtenu par ce premier concours.

A la salle paroissiale. — Devant une salle comble, l'éminent conférencier, M. Saint-Yves, donna dimanche, une fort intéressante conférence sur le péri soviétique en Asie et fit un exposé remarquable sur la situation de l'Asie, dominée par les Russes asiatiques qui, par leurs moyens en leur pouvoir, lui font épouser leur baine contre la vieille Europe.

Des films intéressants sur l'Indo-Chine comptaient annoncés qu'une médaille de 1re classe lui était décernée en récompense de ses nombreux actes de dévouement.

MONTARGIS

La mort du vieux sauveteur. — Samedi dernier est mort de congestion, dans son jardin, près de la baignade municipale, où il arracha tant de personnes à la mort, M. Jules Bourru, maître-baigneur. M. Bourru était âgé de 73 ans. La veille, le « Journal Officiel » avait annoncé qu'une médaille de 1re classe lui était décernée en récompense de ses nombreux actes de dévouement.

Vol de linge. — Ayant terminé sa lessive, Mme Rose l'omnier, baigneuse, rue de la Quintaine, avait tout d'abord emporté sa lessive. Quant elle revint 10 minutes plus tard, chercher le sac dans lequel elle avait placé son linge, elle ne put que constater sa disparition. La police recherche le voleur.

Commencement d'incendie. — Une lampe mal placée a communiqué le feu aux vêtements placés dans le cabinet de toilette de M. Desbriat, pharmacien, dont l'appartement particulier est situé 23, rue Périer. De prompts secours ont eu facilement raison de ce commencement d'incendie.

Accidents d'automobiles. — Chauffeur au service de MM. Roguet et Bonoulliez, à Courtenay, M. Georges Fournier remonta la rue de Loiny, en direction de la mairie, orque sa voiture tomba dans l'une des tranchées ouvertes en vue de la pose des canalisations électriques. Le chauffeur ressentit une violente commotion. M. le curé se tira indemne de l'aventure. Sa voiture, par contre a fort souffert. L'accident est dû, partie au mauvais temps qui régnait, partie à la pose déficiente de la lanterne rouge qui signalait l'abard de l'excavation.

Un deuxième accident s'est produit au pont de Fessard, commune de Saint-Maurice où dans le brouillard s'en entrées en collision les voitures de M. Gabin, charcutier à Ladon et de M. Varot, commissaire à Beully-sur-Loire. Les dégâts matériels sont assez élevés, mais il n'y a pas eu d'accident de personne.

Sully-sur-Loire La fête de l'anniversaire de l'Armistice. — Aujourd'hui 11 novembre, à 10 h. 1/4, en l'église St-Yves, service solennel pour le repos de l'âme des soldats morts pour la France.

L'allocution sera faite par M. le chanoine Charpentier, supérieur de l'école Saint-François de Sales, à Gien.

La quête sera faite au profit des blessés du Maroc.

Gien Programme de la journée d'aujourd'hui. — A 8 heures, place du Châteaueu, réunion des membres de l'U. N. C. pour assister au service religieux célébré à la mémoire de nos camarades tombés au champ d'honneur.

A 11 h. 30, banque des anciens combattants et mobilisés à l'hôtel de l'Ecu, sous la présidence de M. le maire.

AUXERRE

UNE AUTO HEURTE UN ARBRE

Près de Montereau, M. Guimard, notaire à Auxerre, accompagné de sa femme, a heurté son auto contre un arbre et a été fortement contusionné à la tête. Sa femme a été blessée au visage.

LEGION D'HONNEUR

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur au titre des réserves : M. Joseph Bernard, Chardon, agent d'assurances à Auxerre, lieutenant au 4e d'infanterie ; M. Pierre Noiret, lieutenant au 146e d'infanterie.

La crue des rivières. — Voici les cotes prises pour l'Yonne et ses affluents : Yonne, Clamecy 1 m. 86, cote de débordement 1,80 ; Mailly-la-Ville 2 m. 04, cote de débordement 2 m. ; Auxerre 1 m. 80, cote de débordement 2 m. 20 ; Cousin, Avallon 2 m. 10, cote de débordement 1 m. 20 ; Saint-Père 2 m. 10, cote de débordement 1 m. 20.

Chez les sapeurs-pompiers. — Est nommé lieutenant de sapeurs-pompiers : M. Léon Frin, à Seignelay.

Sont nommés sous-lieutenants : MM. Georges Billaut, à Allant ; Raymond Boyer, à Argenteau ; Léon Pelti, à Précy-le-Sec ; Georges Defaux, à Serrigny.

Etat civil : Décès. — Eugénie Ducrot, 78 ans, épouse Sautin ; Moreau, garçon présenté sans vie ; Emile Neige, 44 ans, épouse Hoste ; Alice Thuillier, 55 ans épouse Dujon.

SENS

LA JEUNESSE SENONAISE La société la « Jeunesse Senonaise », voulant commémorer le souvenir de ses gymnastes morts au champ d'honneur, a décidé d'apposer une plaque commémorative dans la salle de gymnastique de l'Entreport.

La cérémonie, présidée par M. le maire, se déroulera dans la plus stricte intimité, aujourd'hui 11 novembre après la visite habituelle au cimetière par les autorités.

VILLENEUVE-LA-GUYARD SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT

Mme Serdier qui, comme Paris-Centre l'a signalé est tombée du haut d'une voiture chargée de fourrage a succombé à la suite d'une fracture de la colonne vertébrale.

VINCELOTTES

Flèvre aphteuse. — La flèvre aphteuse a été constatée à Vincelottes.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Les voyageurs désireux de faire livrer leurs bagages à domicile dans Paris sont invités, dans leur intérêt, et en vue de faciliter la remise rapide des colis, à se faire connaître des agents de la gare de départ.

A l'arrivée, ils présentent leur bulletin à un bureau spécial installé dans la salle des bagages des gares de Quai d'Orsay ou d'Austerlitz en remettant leur commande de livraison et, le cas échéant, leurs clés s'ils ne veulent point assister eux-mêmes à la visite de l'octroi.

décès de M. Roy, président d'honneur de la section. A 14 heures, place de l'Hôtel-de-Ville, rendez-vous des sociétaires pour se joindre au cortège municipal ; les adhérents sont priés de se munir de leur insigne.

A 14 h. 30, visite au monument aux Morts de la guerre. A 21 heures, salle de l'Armistice, cinéma, soirée dansante offerte aux familles des membres de l'U. N. C. et de l'Armistice Giennois.

BEAULIEU

Mouillage de lait. — Mme Conté, née Renaud, cultivateuse de mouillage de lait à 10 % et de crème à 30 %, a été condamnée à 15 jours de prison avec sursis, à 200 francs d'amende et aux dépens.

Pour les soldats de Beaulieu combattant au Maroc. — Une collecte faite à leur profit, parmi les membres de la section des « Mutilés du Loiret » a produit la somme de 50 francs qui leur sera parquée.

Le prix du pain. — Le maire fait savoir à ses administrés que le prix du pain est porté à 1,60 le kilo à dater du mardi 10 novembre.

L'inondation. — A la suite des trombes d'eau qui se sont abattues sur la région dans la journée de dimanche et dans la nuit suivante plusieurs ruisseaux grossis d'écoulement ont causé des dégâts importants. Des bestiaux ont été noyés.

Etat civil : Naissance. — Marcel Millet, aux Griffons. Mariage. — Elie Bordu, cultivateur à Sury, près Léré, et Yvonne Bebelin, à Beaulieu. Décès. — Théodore Renaud, 75 ans, à la Boullée.

CHATELLON-COLLIGNY

Société musicale « La Sainte-Cécile ». — Les membres honoraires et membres actifs de la société musicale « La Sainte-Cécile » sont invités à l'assemblée générale qui aura lieu mercredi prochain, à 20 heures, en la salle ordinaire des répétitions.

La fête du 11 novembre. — A l'occasion de la fête nationale du 11 novembre, un service religieux sera célébré aujourd'hui en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, à la

Lire dans le numéro 170 de la Femme et l'Enfant qui vient de paraître :
Paradoxes et Réalités. — J.-L. Breton, ancien ministre.
En montant la Côte. — La Mouche du Coche. Il faut choisir. — Paul Loquemaud.
Les sophismes et les idéologies d'après guerre. — M. Théodore.
Ou en est l'électorat féminin ? — F. Rondot.
Le Foyer des Familles nombreuses, association nationale. — Victor Hautefeuille.
La Vie intellectuelle et morale : Le billet de l'Oncle et le théâtre ; le Cinéma ; les Livres. — A. Travers Journaux et Revues. — Henriette Charasson.
Variétés : Autour du VII^e Congrès de la Natalité. — M. Comollet-Sue.
Une belle famille de Lille. — Louis Latour.
Carnet de Quinzaine. — G.-G. Rose-Goulin.
La corbeille à ouvrage. — Mireille.
Un peu de Médecine, beaucoup d'Hygiène. — Docteur Mathieu-Pierre Weil.
Petits travaux, grandes Economies ou l'Art de se passer des Autres. — M. Jacques.
Le Coin des Mmams : Pédicure, Education. — M. Comollet-Sue.
L'Education physique. — R. Cary.
La Vie financière. — E. Baur.
Fénelon : Le mort saisit le vil. — Georges Lecomte.
Abonnements : 24 francs par an.

PETITES ANNONCES

Pour toutes demandes de renseignements écrire au responsable de rassembler le numéro de l'annonce et de joindre un timbre de 0 fr. 30 pour la réponse.

ON DEMANDE
BONNE A TOUT FAIRE sachant cuisine, pour Troyes (Aube). Bons gages. Réf. exigées. Ecrire ADENET, Pont-Sainte-Marie (Aube). 30.725

BONNE A TOUT FAIRE sachant cuisine. Ecr. GALLICHER-LAVANNE, 5, rue Gambetta, Nevers. 31.036

BONNE A TOUT FAIRE, pour Nevers, sachant un peu cuisine, de 20 à 45 ans, aide, femme de ménage. Situation tranquille et agréable. Bonnes références exigées. Bureau du journal. 30.987

CUISINIÈRE et FEMME DE CHAMBRE courant service. Sérieuses références. S'adr. Direction HARAS Cluny (S.-et-L.). 30.970

CUISINIÈRE pour Nevers, au besoin veuve avec enfant allant en classe, pour fin novembre, sérieuses références exigées. Marquise de VEYNY, à Ferréville, par Anlezy (Nièvre). 30.975

CUISINIÈRE et FEMME DE CHAMBRE, 30 ans environ, munies références, pour ville Normande. Mlle des BROSES, Verneuil-sur-Avre (Eure). 31.000

CHAUFFEUR, grands gages. Très expérimenté Hispano-Lancia. Références exigées. Jean COLCMBET, 3, rue Lieutenant-Morin, Saint-Etienne (Loire). 30.823

FEMME dévouée, pour tenir ménage à homme seul avec enfants. C. MARGEAULT, Château Vieux Moulins, par Garchy (Nièvre). 30.499

FEMME DE CHAMBRE, sérieuses références. Mme de LAAGE, 54, rue de Fontenay, Paris (8^e). 31.014

JEUNE FILLE de 16 à 20 ans, pour ménage et aider dans commerce. Bureau du journal. 30.974

JEUNE FILLE, 18 ans environ, sérieuse, pour ménage et courses chez dame tenant magasin bijouterie. Ecr. Mme DEYDARD, 9, rue Notre-Dame-de-Nazareth, Paris (8^e). 30.844

JARDINIER pour jardin potager à l'école professionnelle Nevers. 30.891
S'adr. ou écrire au Directeur.

MENAGE, l'homme toutes mains, la femme très bonne basse-courrière, pour garder et cultiver petite propriété. Ecrire en donnant références. Bureau du journal. 30.797

MENAGE sérieux, l'homme pour le travail de la cour, la femme pour cuisine et ménage. M. Georges BOURIOT, ferme de Chesny, par Montevrain (S.-et-M.). 30.832

MENAGE à toutes mains, pour la campagne. M. RENAUDIN, Le Plaisir, par Valigny-le-Monial (Ain). 30.854

MENAGE catholique, homme toutes mains, jardiner, moteur ; femme cuisine, lessive (lessiveuse électrique). S'adresser Comte de GONTAUT BIRON, Eleveur de la Petite Motte, Couzou-sur-Trézée (Loiret). 30.895

MENAGE, ou séparément, femme pour cuisine et petite basse-cour, homme pour le jardin et toutes mains. S'adr. J. de FROMENT, aux Presses, par Decize (Nièvre). 30.895

MENAGE jardinier-cuisinier actifs, excellentes références. Comtesse de SAMPIGNY, château de Villemontray, par Aigueperse. (P.-de-D.). 30.901

MENAGE basse-courrier, ou MENAGE l'homme à toutes mains, la femme pouvant faire 3 jours par semaine. Logé, chauffé, nourri, pour ferme près Nevers. Bureau du journal. 30.997

MENAGE, la femme bonne à tout faire, le mari s'occupant de la maison, du jardin et de l'auto, pour maison bourgeoise. Ou deux femmes pour le service de la maison. S'adr. à M. le Docteur GUERIN, à Capoy (Loiret). 31.018

MENAGE, jardinier, femme volailles et tannerie. M. RABOISSON, au Creuset, par Decize (Nièvre). 31.011

MENAGE sérieux, connaissant service valet de chambre et bonne cuisinière. Bonnes références, place stable et sérieuse. Ecr. Comte de MARIZY, 7, rue Pasteur, Joigny (Yonne). 31.013

Vente de Fonds de Commerce

A céder GRAND GARAGE, Nevers. On traite avec 30.000 fr. comptant. Bail à volonté. BERTIN, 55, avenue Hôtel-de-Ville, Choisy-le-Roi. 30.614

2770. — HOTEL tenu 18 ans, jolie comm., très fréquentée. Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 50.000. A doubler en faisant bail et cuis. On place net 8.000 fr. par an. Terrasse, s. comptoir, s. à m., gr. cuis., 3 ch. (5 meub.), gr. s. bal (piano mécan.), cour, gr. dépend., jard. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.977

2772. — VINS-LIQUEURS près Paris, quartier en construction de gr. avenir. Bail à vol. Aff. 80 fr. par jour en progrès const. Boul., cuis., s. à m., 2 ch., cab., log. 3 pièces, ss. log. 1.400 fr., jard., dépend. (450 m²). A vendre fonds et immeuble. Prix à déb. FRANCHON, Fontainebleau. 30.978

2775. — BUVETTE-EPICERIE-MERCERIE, sans concurrence, bonne culture fréquentée (châteaux) et sur route passagère. Bail 15 ans, loy. 500 fr. Aff. 50.000 fr. (1/3 en livr.). Terrasse, 2 bout. réserve, gr. dépend. Prix à déb. On traite avec 12.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.979

2808. — BOUCHERIE-CHARCUTERIE centre indust. av. de la Gare, 12 ans, loy. 1.844 fr. Aff. 600 l. boeuf, 2 veaux, 2 porcs, 4 moutons. On place net 12.000 fr. par an. Gr. bout., prés mareche, cuis., s. à m., cuis., charcuterie, 4 ch. jard. garage, abattoir, cour, camionnette. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.980

Officiers Ministériels

Etude de M^e DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azay (Nièvre)

A vendre à l'amiable UNE LOCATURE Aux Barilys, près du bourg de la Ferrière-sur-Isère, comprenant : maison de deux pièces, grange et écurie, hangar et toits à porcs, terrain et jardin de 51 ares, 34 centiares. Occupé par M. Lacroix. S'adresser pour tous renseignements à M^e DUBOIS notaire. 30.350

Etude de M^e Paul-Etienne CATTIER huissier à Pouques-les-Eaux (Nièvre)

LA VENTE MOBILIERE qui devait avoir lieu à Pouques-les-Eaux, le huit novembre, est remise au dimanche 15 novembre courant, à 14 heures, rue du Gros-Mouton. Pour extrait : Signé : CATTIER. 31.040

Mairie de Varennes-les-Nevers

ADJUDICATION DES COUPES affouagères et des Chaumes communales

AVIS

Le maire de Varennes-les-Nevers a l'honneur d'informer le public que l'adjudication pour l'exploitation des Coupes affouagères aura lieu à la mairie le dimanche 15 novembre 1925, à deux heures du soir. Le même jour, à deux heures et demie du soir, adjudication des Chaumes communales. Le cahier des charges est déposé à la mairie, où on peut en prendre connaissance tous les jours. Le maire : A. SURIEX 31.0

Agents d'Affaires

A vendre proximité sous-préfecture agricole Saône-et-Loire, BON MOULIN, 40 quintaux. Dépendances, terres et prés. Prix 200.000 débattre. S'adresser GUILLEMAUT et EPINAT, 6, rue Berbissey, Dijon. 30.735

Par acte sous signatures privées en date à Luzay, du 5 octobre 1925, enregistré en cette ville le 7 octobre suivant, folio 30, case 18, les époux VALLETTE-ROBINET ont vendu aux époux MARGONNET-GUERIN le fonds de commerce de vins en gros, qu'ils exploitent à Luzay, avenue de la Gare. Les oppositions, s'il en existe, seront reçues dans les délais légaux au Cabinet de MM. GUILLEMAUT et EPINAT, avocats-conseils, 6, rue Berbissey, Dijon. Pour première insertion. 30.979

A VENDRE Immeuble fonds, chef-lieu canton Centre. HOTEL-CAFE matériel comp. 12 ch. garnies, jard. dépend. Clientèle touriste. Gr. chif. Aff. Prix 30.000 fr. Gde. facil. paiement. Traiterait av. 20.000 fr. S'adr. Mme BEAULANDE, 28, rue Maubeuge, Paris (9^e). 31.003

A CEDER TABAC BAR Justifié 40.000 bénéf. bruts, peu de frais généraux. Prix 85.000 à débattre. Facilités, Dec. Santé. EPITAU, 32 Av. de la Gare, Bourges. 31.020

Bonne EPICERIE-BUVETTE d'angle, avec Chambres Meublées à Nevers. A céder cause famille dans excellentes conditions. AGENCE HOTELIERE et IMMOBILIERE du CENTRE, 45, avenue G.-Clemenceau, à Nevers. Tél. 2.55. 31.037

Plusieurs POMPES A EPUISERMENT en bon état. Bonne occasion. S'adresser 10, rue Amiral-Courbet, Nevers. 31.002

LOT de 70 AGNEAUX ou AGNELLES en bloc ou par petits lots, gras et m.-gras. S'adresser à M. GOBET, fermier à Farochat, par Fleury-sur-Loire (Nièvre). 31.005

Plusieurs POMPES A EPUISERMENT en bon état. Bonne occasion. S'adresser 10, rue Amiral-Courbet, Nevers. 31.002

Achats

On cherche une bonne occasion VOITURE 5 HP. pour voyageur. Bureau du journal. 30.577

2.804. — BOULANGERIE-PÂTISSERIE, comm. villeg., très fréquentée. Bail 12 ans, loy. 1.300 fr. Aff. 12.000 par jour, 150 fr. pâtis. par semaine. Boul., s. à m., cuis., fournil moderne, 4 ch., s. à farine, cour, dépend., cheval, voiture. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.978

2772. — VINS-LIQUEURS près Paris, quartier en construction de gr. avenir. Bail à vol. Aff. 80 fr. par jour en progrès const. Boul., cuis., s. à m., 2 ch., cab., log. 3 pièces, ss. log. 1.400 fr., jard., dépend. (450 m²). A vendre fonds et immeuble. Prix à déb. FRANCHON, Fontainebleau. 30.978

2775. — BUVETTE-EPICERIE-MERCERIE, sans concurrence, bonne culture fréquentée (châteaux) et sur route passagère. Bail 15 ans, loy. 500 fr. Aff. 50.000 fr. (1/3 en livr.). Terrasse, 2 bout. réserve, gr. dépend. Prix à déb. On traite avec 12.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.979

2808. — BOUCHERIE-CHARCUTERIE centre indust. av. de la Gare, 12 ans, loy. 1.844 fr. Aff. 600 l. boeuf, 2 veaux, 2 porcs, 4 moutons. On place net 12.000 fr. par an. Gr. bout., prés mareche, cuis., s. à m., cuis., charcuterie, 4 ch. jard. garage, abattoir, cour, camionnette. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.980

2770. — HOTEL tenu 18 ans, jolie comm., très fréquentée. Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 50.000. A doubler en faisant bail et cuis. On place net 8.000 fr. par an. Terrasse, s. comptoir, s. à m., gr. cuis., 3 ch. (5 meub.), gr. s. bal (piano mécan.), cour, gr. dépend., jard. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.977

2772. — VINS-LIQUEURS près Paris, quartier en construction de gr. avenir. Bail à vol. Aff. 80 fr. par jour en progrès const. Boul., cuis., s. à m., 2 ch., cab., log. 3 pièces, ss. log. 1.400 fr., jard., dépend. (450 m²). A vendre fonds et immeuble. Prix à déb. FRANCHON, Fontainebleau. 30.978

2775. — BUVETTE-EPICERIE-MERCERIE, sans concurrence, bonne culture fréquentée (châteaux) et sur route passagère. Bail 15 ans, loy. 500 fr. Aff. 50.000 fr. (1/3 en livr.). Terrasse, 2 bout. réserve, gr. dépend. Prix à déb. On traite avec 12.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.979

2808. — BOUCHERIE-CHARCUTERIE centre indust. av. de la Gare, 12 ans, loy. 1.844 fr. Aff. 600 l. boeuf, 2 veaux, 2 porcs, 4 moutons. On place net 12.000 fr. par an. Gr. bout., prés mareche, cuis., s. à m., cuis., charcuterie, 4 ch. jard. garage, abattoir, cour, camionnette. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.980

2770. — HOTEL tenu 18 ans, jolie comm., très fréquentée. Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 50.000. A doubler en faisant bail et cuis. On place net 8.000 fr. par an. Terrasse, s. comptoir, s. à m., gr. cuis., 3 ch. (5 meub.), gr. s. bal (piano mécan.), cour, gr. dépend., jard. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.977

2772. — VINS-LIQUEURS près Paris, quartier en construction de gr. avenir. Bail à vol. Aff. 80 fr. par jour en progrès const. Boul., cuis., s. à m., 2 ch., cab., log. 3 pièces, ss. log. 1.400 fr., jard., dépend. (450 m²). A vendre fonds et immeuble. Prix à déb. FRANCHON, Fontainebleau. 30.978

2775. — BUVETTE-EPICERIE-MERCERIE, sans concurrence, bonne culture fréquentée (châteaux) et sur route passagère. Bail 15 ans, loy. 500 fr. Aff. 50.000 fr. (1/3 en livr.). Terrasse, 2 bout. réserve, gr. dépend. Prix à déb. On traite avec 12.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.979

2808. — BOUCHERIE-CHARCUTERIE centre indust. av. de la Gare, 12 ans, loy. 1.844 fr. Aff. 600 l. boeuf, 2 veaux, 2 porcs, 4 moutons. On place net 12.000 fr. par an. Gr. bout., prés mareche, cuis., s. à m., cuis., charcuterie, 4 ch. jard. garage, abattoir, cour, camionnette. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.980

2770. — HOTEL tenu 18 ans, jolie comm., très fréquentée. Bail à vol., loy. 2.000 fr. Aff. 50.000. A doubler en faisant bail et cuis. On place net 8.000 fr. par an. Terrasse, s. comptoir, s. à m., gr. cuis., 3 ch. (5 meub.), gr. s. bal (piano mécan.), cour, gr. dépend., jard. Prix à déb. On traite avec 20.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.977

2772. — VINS-LIQUEURS près Paris, quartier en construction de gr. avenir. Bail à vol. Aff. 80 fr. par jour en progrès const. Boul., cuis., s. à m., 2 ch., cab., log. 3 pièces, ss. log. 1.400 fr., jard., dépend. (450 m²). A vendre fonds et immeuble. Prix à déb. FRANCHON, Fontainebleau. 30.978

2775. — BUVETTE-EPICERIE-MERCERIE, sans concurrence, bonne culture fréquentée (châteaux) et sur route passagère. Bail 15 ans, loy. 500 fr. Aff. 50.000 fr. (1/3 en livr.). Terrasse, 2 bout. réserve, gr. dépend. Prix à déb. On traite avec 12.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.979

2808. — BOUCHERIE-CHARCUTERIE centre indust. av. de la Gare, 12 ans, loy. 1.844 fr. Aff. 600 l. boeuf, 2 veaux, 2 porcs, 4 moutons. On place net 12.000 fr. par an. Gr. bout., prés mareche, cuis., s. à m., cuis., charcuterie, 4 ch. jard. garage, abattoir, cour, camionnette. Prix à déb. On traite avec 30.000 fr. FRANCHON, Fontainebleau. 30.980

BOULANGERIE et CAFE petite ville de la Nièvre, exploitée depuis 10 ans par vendeur qui se retire. Grosse vente de son et farine. Bel appartement. Affaire très pressée. Bureau du journal. 31.012

Locations

ON OFFRE
BON DOMAINE Cinquante-quatre hectares commune d'Ourouer (Nièvre), en métayage, pour le 11 mai 1926. Sérieuses références exigées. S'adr. à M. BOISSONNET, 5, rue Vanban, Nevers. 30.934

Ventes

CAMIONNETTE CHARRON 6 HP., force 350 kilos, bouchère ou boulangerie, éclairage, démarrage électriques, pneus confort, amortisseurs, compteurs kilométrique, chronomètre, très peu roulé, état presque neuf, à vendre cause double emploi. S'adresser à M. PRUNET, boucher, La Charité-sur-Loire (Nièvre). 30.837

TORPEDO 4 places GLEMENT-BAYARD 10 CV, avec roues amovibles, éclairage rouge, gondeaux, outillage complet, prix très intéressant avec garantie. Cause double emploi. Visible garage A. LIGER, Châtillon-en-Bazois (Nièvre). Tél. 30.966

TORPEDO CITROEN 10 HP., luxe parfait état, cause double emploi. M. BARDIN, pharmacien, Cien (Oise). 30.972

TORPEDO FORD très bon état de marche pour cause double emploi. S'adresser Garage GOU-MONT, Saint-Pierre-le-Montier (Nièvre). 30.971

BRABANT DOUBLE, neuve, prix intéressant. Bureau du journal. 30.919

LOGOEMBLE BRELOUX 12 chevaux, type récent. Etat de neuf. Occasion exceptionnelle. MM. COUTURIER Frères, à Nevers. 31.000

GROUPE ELECTROGENE 110 volts, et batterie ACCUMULATEURS, conviendrait pour château. M. LICONIE, à Cercey-la-Tour (Nièvre). 30.967

Plusieurs POMPES A EPUISERMENT en bon état. Bonne occasion. S'adresser 10, rue Amiral-Courbet, Nevers. 31.002

LOT de 70 AGNEAUX ou AGNELLES en bloc ou par petits lots, gras et m.-gras. S'adresser à M. GOBET, fermier à Farochat, par Fleury-sur-Loire (Nièvre). 31.005

Divers

A VENDRE Divers objets neufs à des prix avantageux tels que : bicyclette St-Georges et une d'occasion, phonographe OPERA et disques, phonographe « Aérophone », coupe intérieur cristal, pistolet Browning, trousse toilette, sacs voyage, mallettes, couverts Louis XV, services à liqueurs métal argenté et bronze, services à salade corne blonde, services à découper Louis XV, rasoirs sûreté APOLLO, rasoirs Gillette, réveil, horl à sucre vermeil en émail, coffret parfumerie, vase vilivore, rasoirs sûreté CANOK, couteaux suisses 6 lames, couteaux livornes 2 lames, timbres métal argenté, stylogrammes plaqués argent, ronds de serviette. S'adr. aux BUREAUX de PARIS-CENTRE, 24, avenue de la Gare, Nevers. 30.651

SOCIETE DE TRANSPORTS EN COMMUN demande RECEVEURS (libérés service militaire, âgés moins 40 ans). Se présenter ou écrire pour renseignements, 113, rue du Commerce, Paris (8^e). 30.799

Ayant connaissances culture, vigne, outils agricoles, je cherche place REGISSEUR, Indiquera gages et conditions. Bureau du journal. 30.961

TRANSPORT DE BOIS EN GRUME. On demande des charretiers pour transporter de la coupe de Millery, au garage Millery, à 7 km. deux cents mètres cubes environ au 5^e déduiti. Belle futaille. Bon prix. S'adr. à M. MARTIN, scierie, à Luzay. 31.015

FEMME sérieuse prenait nourrisson, bon air, 130 fr. par mois. Mme PECHAUD, à Jully, commune de Bazolles, Aunay-en-Bazois. Pour renseignements à M. le docteur DUBET, Châtillon-en-Bazois (Nièvre). 30.971

TRANSPORT DE BOIS EN GRUME. On demande des charretiers pour transporter de la coupe de Millery, au garage Millery, à 7 km. deux cents mètres cubes environ au 5^e déduiti. Belle futaille. Bon prix. S'adr. à M. MARTIN, scierie, à Luzay. 31.015

FEMME sérieuse prenait nourrisson, bon air, 130 fr. par mois. Mme PECHAUD, à Jully, commune de Bazolles, Aunay-en-Bazois. Pour renseignements à M. le docteur DUBET, Châtillon-en-Bazois (Nièvre). 30.971

TRANSPORT DE BOIS EN GRUME. On demande des charretiers pour transporter de la coupe de Millery, au garage Millery, à 7 km. deux cents mètres cubes environ au 5^e déduiti. Belle futaille. Bon prix. S'adr. à M. MARTIN, scierie, à Luzay. 31.015

FEMME sérieuse prenait nourrisson, bon air, 130 fr. par mois. Mme PECHAUD, à Jully, commune de Bazolles, Aunay-en-Bazois. Pour renseignements à M. le docteur DUBET, Châtillon-en-Bazois (Nièvre). 30.971

TRANSPORT DE BOIS EN GRUME. On demande des charretiers pour transporter de la coupe de Millery, au garage Millery, à 7 km. deux cents mètres cubes environ au 5^e déduiti. Belle futaille. Bon prix. S'adr. à M. MARTIN, scierie, à Luzay. 31.015

FEMME sérieuse prenait nourrisson, bon air, 130 fr. par mois. Mme PECHAUD, à Jully, commune de Bazolles, Aunay-en-Bazois. Pour renseignements à M. le docteur DUBET, Châtillon-en-Bazois (Nièvre). 30.971

TRANSPORT DE BOIS EN GRUME. On demande des charretiers pour transporter de la coupe de Millery, au garage Millery, à 7 km. deux cents mètres cubes environ au 5^e déduiti. Belle futaille. Bon prix. S'adr. à M. MARTIN, scierie, à Luzay. 31.015

FEMME sérieuse prenait nourrisson, bon air, 130 fr. par mois. Mme PECHAUD, à Jully, commune de Bazolles, Aunay-en-Bazois. Pour renseignements à M. le docteur DUBET, Châtillon-en-Bazois (Nièvre). 30.971

TRANSPORT DE BOIS EN GRUME. On demande des charretiers pour transporter de la coupe de Millery, au garage Millery, à 7 km. deux cents mètres cubes environ au 5^e déduiti. Belle futaille. Bon prix. S'adr. à M. MARTIN, scierie, à Luzay. 31.015

FEMME sérieuse prenait nourrisson, bon air, 130 fr. par mois. Mme PECHAUD, à Jully, commune de Bazolles, Aunay-en-Bazois. Pour renseignements à M. le docteur DUBET, Châtillon-en-Bazois (Nièvre). 30.971

TRANSPORT DE BOIS EN GRUME. On demande des charretiers pour transporter de la coupe de Millery, au garage Millery, à 7 km. deux cents mètres cubes environ au 5^e déduiti. Belle futaille. Bon prix. S'adr. à M. MARTIN, scierie, à Luzay. 31.015

FEMME sérieuse prenait nourrisson, bon air, 130 fr. par mois. Mme PECHAUD, à Jully, commune de Bazolles, Aunay-en-Bazois. Pour renseignements à M. le docteur DUBET, Châtillon-en-Bazois (Nièvre). 30.971

Demanda à acheter un FORT MULET, faire offres de suite. M. A. BRILL, 32, rue du Docteur-Roche, Nevers. 30.928

Personnel

ON DEMANDE
AGENTS sérieux actifs, pour Capitalisation, entreprise privée, assujettie au contrôle de l'Etat. Ecrire A. VIROT, 33, rue Faubourg Saint-Martin, Paris. 30.890

JEUNES FEMMES et JEUNES FILLES, pour confections et tissage. S'adr. Ets MAUHAUFFE, 1, avenue Albert-I^{er}. 30.603

2 GARDES de nuit, pour établissements industriels, sérieuses références exigées. Bureau du journal. 30.787

MECANICIEN, connaissant le tour, pour entretien camions automobiles. S'adresser M. PERRIER, 9, Bd. de la République, Nevers. 30.918

OUVRIERES : marguerites, éventails rouges et noirs, feuillages en perles, pour couronnes. RENARD, 3, rue des Ortoaux, Paris. 30.874

REPRESENTANT sérieux, bonnes références, pour la vente à la commission des vins du Centre, pour la Nièvre et départements limitrophes. Louis BISSON, vins en gros, Valençay (Indre). 30.793

TOURNEURS, AJUSTEURS, MANGUVERES libérés du service militaire de préférence. Apprentis tourneurs et ajusteurs présentés par leurs parents. Etablissements A. JACQUIN, 33, rue d'Aligny, Nevers. 30.941

VOITURIERS pour transporter 1.500 tonnes charbonnages et moule sur wagon Corvol-Orgueilleux, à 4 km. de la gare. M. FROSSARD-NEUZY à Tracy, par Corvol-Orgueilleux (Nièvre). 31.006

GENS DE MAISON
ON DEMANDE
MENAGE gardien château, comme à toutes mains intérieur, femme seconde cuisinière. Sérieuses références exigées. S'adresser M. le régisseur du château de Paray-le-Frésil (Allier). 30.901

Plusieurs POMPES A EPUISERMENT en bon état. Bonne occasion. S'adresser 10, rue Amiral-Courbet, Nevers. 31.002

LOT de 70 AGNEAUX ou AGNELLES en bloc ou par petits lots, gras et m.-gras. S'adresser à M. GOBET, fermier à Farochat, par Fleury-sur-Loire (Nièvre). 31.005

Divers

A VENDRE Divers objets neufs à des prix avantageux tels que : bicyclette St-Georges et une d'occasion, phonographe OPERA et disques, phonographe « Aérophone », coupe intérieur cristal, pistolet Browning, trousse toilette, sacs voyage, mallettes, couverts Louis XV, services à liqueurs métal argenté et bronze, services à salade corne blonde, services à découper Louis XV, rasoirs sûreté APOLLO, rasoirs Gillette, réveil, horl à sucre vermeil en émail, coffret parfumerie, vase vilivore, rasoirs sûreté CANOK, couteaux suisses 6 lames, couteaux livornes 2 lames, timbres métal argenté, stylogrammes plaqués argent, ronds de serviette. S'adr. aux BUREAUX de PARIS-CENTRE, 24, avenue de la Gare, Nevers. 30.651

SOCIETE DE TRANSPORTS EN COMMUN demande RECEVEURS (libérés service militaire, âgés moins 40 ans). Se présenter ou écrire pour renseignements, 113, rue du Commerce, Paris (8^e). 30.799

Ayant connaissances culture, vigne, outils agricoles, je cherche place REGISSEUR, Indiquera gages et conditions. Bureau du journal. 30.961

TRANSPORT DE BOIS EN GRUME. On demande des charretiers pour transporter de la coupe de Millery, au garage Millery, à 7 km. deux cents mètres cubes environ au 5^e déduiti. Belle futaille. Bon prix. S'adr. à M. MARTIN, scierie, à Luzay. 31.015

FEMME sérieuse prenait nourrisson, bon air, 130 fr. par mois. Mme PECHAUD, à Jully, commune de Bazolles, Aunay-en-Bazois. Pour renseignements à M. le docteur DUBET, Châtillon-en-Bazois (Nièvre). 30.971

TRANSPORT DE BOIS EN GRUME. On demande des charretiers pour transporter de la coupe de Millery, au garage Millery, à 7 km. deux cents mètres cubes environ au 5^e déduiti. Belle futaille. Bon prix. S'adr. à M. MARTIN, scierie, à Luzay. 31.015

FEMME sérieuse prenait nourrisson, bon air, 130 fr. par mois. Mme PECHAUD, à Jully, commune de Bazolles, Aunay-en-Bazois. Pour renseignements à M. le docteur DUBET, Châtillon-en-Bazois (Nièvre). 30.971

TRANSPORT DE BOIS EN GRUME. On demande des charretiers pour transporter de la coupe de Millery, au garage Millery, à 7 km. deux cents mètres cubes environ au 5^e déduiti. Belle futaille. Bon prix. S'adr. à M. MARTIN, scierie, à